L. VIAL

LE JUIF ROI

COMMENT LE DÉTRÔNER

QUATRIÈME MILLE

« Nous autres Juifs, avec notre esprit mercantile, nous savons que chaque mot écrit en notre faveur nous rapporte des intérêts usuraires.

« Aussi *ne négligeons-nous aucun sacrifice pour encourager l'Auteur et récompenser l'Éditeur.*



« Si, au contraire, *il apparaît un livre qui nous soit hostile, nous ne l'achetons pas, et l'édition ne tarde pas à passer de la maculature au pilon...*

« ... Le publiciste n'est plus rien ; *nous n'avons qu'à organiser contre lui la conspiration du silence.* »

(Le JUIF SAULUS, *Wücherpille*, journal de Mayence, janvier 1895.)

PARIS
LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
10, RUE CASSETTE, 10

LE JUIF ROI

CONCOURS

DE LA

LIBRE PAROLE

145 concurrents

2e PRIX

MÉDAILLE D'OR DE 500 FRANCS

LE JUIF ROI

COMMENT LE DÉTRÔNER

QUATRIÈME MILLE

1899

« Nous autres Juifs, avec notre esprit mercantile, nous savons que chaque mot écrit en notre faveur nous rapporte des intérêts usuraires.

« Aussi *ne négligeons-nous aucun sacrifice pour encourager l'Auteur et récompenser l'Editeur.*



« Si, au contraire, *il apparaît un livre qui nous soit hostile, nous ne l'achetons pas, et l'édition ne tarde pas à passer de la maculature au pilon...*

« ... Le publiciste n'est plus rien; *nous n'avons qu'à organiser contre lui la conspiration du silence.* »

(Le JUIF SAULUS, *Wücherpille*, journal de Mayence, janvier 1895.)

PARIS
P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
10, RUE CASSETTE, 10

EXPOSÉ SOMMAIRE DU CONCOURS

Le Concours, ouvert le 22 octobre 1895 par M. Édouard Drumont, a été clos le 1er juin 1896.

Le jury a été ainsi constitué :

MM.

Maurice Barrès, ancien député.

Colonel comte Gaston de Brémond d'Ars.

Paul de Chamberet.

Théodore Denis, député.

Julien Dumas, député.

Dr Dupouy.

Urbain Gohier, rédacteur au *Soleil* (passé depuis au dreyfusisme).

Vicomte d'Hugues, député.

Bernard Lazare, publiciste (il se retira à partir du 18 juin).

Millevoye, rédacteur en chef de *la Patrie*.

De Montfort, député, auteur d'une proposition de loi relative aux conditions de naturalisation des étrangers.

Nemours Godré, rédacteur à *la Vérité*.

Rouyer, ingénieur des arts et manufactures.

Edmond Turquet, ancien député, ancien secrétaire d'État aux Beaux-Arts.

Charles Vincent, rédacteur à *la Gazette de France*.

Colonel Wilbois.

Conty, ouvrier mécanicien.

Ces messieurs ont eu à juger 145 manuscrits.

Les résultats furent proclamés le 7 novembre 1896, dans *la Libre Parole*.

M. E. Rouyer, président de la Commission du Concours, par lettre en date du 6 novembre, annonçait à l'auteur du présent mémoire qu'il avait obtenu le 2e prix.

Dans *la Croix* du 11 novembre nous lisons cette petite réflexion trop flatteuse :

« Nous n'avons pas mentionné plus tôt ce succès de notre collaborateur par une réserve que l'on comprendra. »

Ajoutons enfin que nous avons mis la dernière main à ce travail depuis la décision du jury.

* * *

Les infamies du syndicat de trahison mettent au premier plan des livres d'actualité ce petit volume si substantiel.

Les appréciations suivantes de deux Revues parmi

les plus savantes, l'une de France, l'autre de l'étranger, lui donnent sa consécration officielle et définitive de **Manuel de l'Antisémitisme** ; nous citons :

*
* *

« Cette brochure alerte et légère est plus efficace pour conjurer le péril juif qu'un volume hérissé de discussions. »

(*Études*, 5 novembre 1897.)

*
* *

« Parmi les plus récents écrits parus contre cette insupportable arrogance (du juif), mérite d'être étudié le livre de L. Vial.

« **Ce travail est démonstratif et rigoureux au suprême degré...**

« Les moyens indiqués pour abattre la puissance juive paraissent, dans leur ensemble, bien conçus et raisonnables... »

(*Civilta cattolica*, 5 février 1898.)

A ces témoignages, dont l'importance capitale n'échappera à personne, nous ajoutons les suivants parmi des centaines :

*
* *

Paris, 28 juin 1897.

« Mille remerciements pour l'envoi de votre livre.

« Je l'apprécie beaucoup. »

COMTE D'HUGUES,
Député, fondateur du « P.-A.-N. », membre du Jury du Concours.

*
* *

Montpellier, 1er mars 1897.

« Excellente, votre brochure ! Qu'il serait à désirer que Mob ou Lemot mettent en caricature la première partie... *Tout le monde pourrait faire des conférences antisémites avec.*

« J'ai reçu le premier prix du Concours ; j'aime mieux votre travail.

« Bien à vous et vives félicitations ! »

Abbé Fourié.

*
* *

Die, 17 mars 1897.

« Votre volume est très documenté et par conséquent probant.

« Mais ce qu'il démontre le mieux, c'est l'ingéniosité et la ténacité du juif pour parvenir à son but... »

Anatole de Fontgalland,
Président de la Section d'Apiculture et membre du Conseil de la Société des Agriculteurs de France.

*
* *

Chambre des députés.

Paris, 31 octobre 1898.

« Votre ouvrage est très intéressant, fortement documenté et bien écrit.

« Je m'en suis copieusement servi au cours de mes dernières conférences. »

Millevoye,
Député, rédacteur en chef de la Patrie.

LE JUIF ROI

INTRODUCTION

« *Servetur Judæis vita,*
auferatur eis pecunia. »
(PIERRE LE VÉNÉRABLE.)

QUESTION

« *Des moyens pratiques d'arriver à l'anéantissement de la puissance juive en France, le danger juif étant considéré au point de vue de la race et non au point de vue religieux*[1]. »

Nous considérerons si peu le Juif au point de vue religieux que nous ne dirons pas un mot du code théolo-

[1] Nous avons un instant regretté que la question fût ainsi posée ; car la lutte que le Juif livre au *goy* est bien, au fond, une lutte religieuse, elle n'est même que cela ; il semblait donc à première vue que c'est sur ce terrain seul que nous devions nous défendre ; mais, réflexion faite, nous nous sommes vite aperçu que ce point de vue est trop élevé pour le peuple matérialisé par la judéo-maçonnerie : parlez-lui de la religion, il vous écoutera, mais sans faire un pas pour marcher à votre suite : le levier de la foi n'a plus

gique des Juifs, *le Talmud*, sur lequel pourtant nous aurions tant à dire.

Du reste, le point de vue de la *race*, qui a inspiré des volumes, — qui en inspirera encore, — à l'illustre chef de l'Antisémitisme, Édouard Drumont, nous suffit amplement : c'est un thème inépuisable à réflexions.

C'est de la *race* juive, non de la religion juive que

de prise sur sa volonté anémiée ; parlez-lui d'intérêts matériels, au contraire, vous surexcitez tout ce qu'il peut y avoir encore en lui d'énergie.

Or la race juive, *en tant que race*, est depuis dix-huit siècles, informée en quelque sorte par le *Talmud*, qui prêche le mensonge et le vol : cette doctrine des pharisiens, transmise de génération en génération et qui, à l'heure actuelle, fait encore le fond de l'enseignement rabbinique dans les séminaires juifs, a infusé à cette RACE des habitudes de vol et de rapine qui se transmettent avec le sang, comme les habitudes chrétiennes se transmettent, dans une large mesure, de génération en génération, avec le sang des parents chrétiens, à leurs enfants.

Or les chrétiens sont victimes des mauvaises habitudes de cette *race ;* c'est donc sur la question de *race* qu'il faut convier le peuple à la bataille, la seule sur laquelle il veuille nous suivre, question qui n'exclut pas le point de vue plus élevé de la religion, mais le suppose, au contraire.

On va dire : « Mais les Juifs convertis : qu'en allez-vous faire ? ».

— Ceux-ci par leur conversion ont *renié les habitudes de la race* et s'engagent à en combattre en eux toutes les tendances. Ils sont donc, de fait, avec nous et pour nous, et nous n'avons aucune raison de les envelopper dans la proscription générale. Que tous les Juifs se convertissent : la race se transformera par la grâce de Dieu, avec la pratique du 7e commandement ; alors la race nous laissera tranquilles : nous la paierons de retour. La paix sera faite.

D'ici là elle peut compter que nous la combattrons de toutes nos forces.

Napoléon Ier a dit en plein Conseil d'État, le 6 avril 1806 :

« Nous devons considérer les Juifs non seulement comme une *race* distincte, mais comme un peuple étranger; ce serait une humiliation trop grande pour la nation française d'être gouvernée par la *race* la plus basse du monde. »

C'est de la *race* juive, non de la religion juive, que le *Conseil élu du corps des étudiants de la nation juive* a dit, dans une déclaration publiée à Prague, au mois de mars 1895 :

« Les Juifs ne sont ni des Allemands, ni des Slaves; « ils sont *un peuple à part.* »

Enfin, c'est la *race* juive, non la religion juive, que le juif Théodore Reinach [1], dans son étude sur *les Juifs à Rome devant l'opinion*, appelle « une *race* cosmopolite par nécessité ».

« Une race ! » le mot y est, cette fois, sorti de la plume d'un Juif.

Or, à cette « *race* cosmopolite par nécessité », non à cette religion, nous avons à reprocher aujourd'hui la même influence néfaste que lui ont reprochée partout et toujours tous les peuples anciens, depuis sa dispersion à travers le monde jusqu'à nos jours.

D'où nous inférons que, si les Juifs, — en tant que race, — ont été chassés SEPT FOIS d'Europe, depuis le règne de Charles le Chauve, ainsi que l'a affirmé l'abbé Maury à l'Assemblée Constituante, nous avons encore aujourd'hui des motifs également péremptoires, sinon de les chasser une fois de plus..., du moins d'anéantir leur influence.

Le Juif ne produit rien ; c'est une vérité devenue

[1] Le frère de Joseph, le calomniateur du colonel Henry.

banale, à force de preuves ; mais en revanche il se trouve posté à toutes les avenues de la production pour en sucer le benéfice; telle la sangsue !

Le Juif est partout absorbant la vie de la France; voilà ce que nous prouverons dans une première partie, sous le titre : OMNIPOTENCE JUIVE.

La France ne retrouvera la vie qu'en rejetant le Juif de partout. Mais de quelle manière ?

C'est ce que nous verrons dans la seconde partie sous le titre : MOYEN D'ANÉANTIR LA PUISSANCE JUIVE.

PREMIÈRE PARTIE

OMNIPOTENCE JUIVE

PRÉAMBULE

— Qu'était le Juif en France avant le décret de naturalisation de la Constituante (27 septembre 1791) ?

— Peu de chose.

— Qu'est-il aujourd'hui ?

— Tout.

— Que devrait-il être ?

— Rien !

Quoi de plus naturel ! Les Juifs, d'après leurs statistiques elles-mêmes, sont à peine 150.000, sur 39.000.000 d'habitants. M. Georges Thiébaud parle de 100.000 ; mais soyons généreux, et mettons 130.000 pour simplifier.

Leur part rigoureuse d'influence devrait donc être de :

$$\frac{130.000}{39.000.000} = \frac{10.000}{3.000.000} = \frac{1}{300}$$

Un trois centième ! voilà mathématiquement la part d'influence qui leur revient.

Or, ils l'ont tout entière ! Et ils le savent bien.

Qu'on médite le passage suivant fort suggestif d'un livre récemment paru, de M. Édouard Demachy, sur *les Rothschild*, 1re série, p. 187 :

« La maison Rothschild a fait beaucoup pour l'Égypte ;
« elle y a encore de très gros intérêts et a exprimé tout
« récemment encore au gouvernement anglais *qu'elle
« désirait que l'occupation fût maintenue;* elle ajoutait
« que, si la France se permettait de trouver la chose
« mauvaise, elle écrirait à la maison de Paris de METTRE
« A LA RAISON LA PRESSE, LES MINISTRES ET LE PARLE-
« MENT. »

Les ministres! il y a un an à peine que le ministre radical Doumer[1] était à genoux devant le baron Alphonse[2]!

L'omnipotence des Juifs se résume donc à merveille dans cette simple phrase : METTRE A LA RAISON LA PRESSE, LES MINISTRES ET LE PARLEMENT[3]!

— Mais, peut-être, malgré tout, s'illusionnent-ils sur leur puissance!

— Hélas! tout leur donne raison : rien ne prouve comme les faits et les chiffres.

Donnons des faits et des chiffres et prouvons que les Juifs sont les vrais, les seuls, les uniques rois de France.

Parcourons successivement la France *mobilière et*

[1] Le même Doumer envoyé, en 1896, comme vice-roi en Indo-Chine, avec 300.000 francs d'appointements par le ministère soi-disant modéré Méline (note ajoutée depuis le Concours).

[2] Le même baron, dont la fausse nouvelle de la mort, propagée une demi-heure seulement à la Bourse, il y a trois ans, faillit occasionner un désastre national!

[3] Ils l'ont fait à propos de Fachoda, puisque « les Rothschild de Londres ont été informés par les Rothschild de Paris de l'évacuation décidée, avant même le ministre des Affaires étrangères anglais » (*D'après M. Maclean, membre influent du parlement anglais,* 27 *octobre* 1898).

immobilière, la France *militaire*, la France *agricole*, la France *viticole*, la France *commerciale*, la France *industrielle*, la France *minérale*, la France *forestière*, la France *coloniale*, la France *financière*, la France *administrative*, la France *politique*, partout et toujours nous trouverons la main directrice et prépondérante du Juif.

CHAPITRE PREMIER

FRANCE MOBILIÈRE ET IMMOBILIÈRE

La propriété mobilière et immobilière (sol et construction) est évaluée à environ 260 milliards au maximum.

« Il n'est pas besoin d'être grand clerc en arithmétique, dit M. A. Robert (*Croix*, 26 février 1896), pour constater que l'actif consolidé de la fortune mobilière et immobilière s'élève en capital brut à moins de 260 milliards. »

Les Juifs en pourraient donc posséder normalement 1/300, soit UN MILLIARD au plus!

Ils en possèdent 80 milliards (quatre-vingts) d'après M. Édouard Drumont (*France juive*, *passim*). Cette appréciation d'ensemble nous dispense d'énumérer les demeures princières et historiques de nos ancêtres aujourd'hui passées aux mains des Juifs, qui continuent, du reste, à en acquérir tous les jours, à Paris et en province[1]. Nous toucherons la question en son lieu.

Pour l'instant, nous avons hâte de passer à la France militaire.

[1] Le baron Gustave de Rothschild a fait l'acquisition (fin mai 1896), pour 495.000 francs, de la propriété de Fraville de M. Anatole de la Forge, avenue de la Grande-Armée.

CHAPITRE II

FRANCE MILITAIRE

Les Juifs la tiennent de quatre manières : 1° *l'envahissement des grades ;* 2° *l'envahissement du ministère de la guerre ;* 3° *l'accaparement des fournitures de l'armée ;* 4° *l'occupation des postes importants des lignes de chemins de fer qui aboutissent à nos frontières.*

1° *L'envahissement des grades.* — Sur 18.000 officiers environ qui commandent l'armée en temps de paix, les Juifs (1/300) n'auraient droit qu'à 60 officiers.

Nous ne croyons pas exagérer en disant qu'on les compte par milliers :

Reinach, le protecteur de Dreyfus, ancien aide de camp du général de Galliffet, était encore hier officier de réserve et membre de la Commission de l'armée.

Les Dreyfus, les Meyer et autres Juifs encombrent les tableaux d'avancement et les postes enviés de professeurs dans nos écoles militaires.

Chacun se souvient du capitaine Mayer, professeur à l'École Polytechnique, tué en duel par Morès. Aux examens d'admission à cette École, une des sources importantes du recrutement de nos officiers, il n'est pas rare de voir deux examinateurs juifs sur quatre.

Dans ces conditions, rien de plus facile à expliquer que la monstrueuse anomalie suivante :

Une statistique dressée sur l'*Annuaire des anciens élèves de l'École Polytechnique* (1893) établit que de 1876 à 1893, soit en 17 ans, le nombre total et moyen d'élèves entrés à l'École chaque année s'élève à 160.

Les Juifs (1/300) auraient donc droit à UNE entrée tous les deux ans, soit à 9 ENTRÉES en 17 ans.

La statistique relève 110 NOMS JUIFS !...

La protestation suivante dans la souscription Henry, 23 décembre 1898, explique tout:

« Lycée Hoche, groupe d'Élèves de spéciales protestent contre l'*admission souvent favorisée de candidats juifs* à l'École Polytechnique, 11 francs.

A Saint-Cyr, nous n'avons aucune raison de croire que les choses se passent autrement, mais nous en avons d'excellentes de croire qu'elles se passent de la même manière.

Ce fait, par exemple, qu'en 1895, à un examen d'admission pour Saint-Cyr, tous les candidats se trouvèrent unanimement dans l'impossibilité de répondre à une question posée par l'examinateur, tous, un seul excepté !

Ce candidat était juif, l'examinateur aussi. Avec de pareils procédés nous serions bien surpris que nos écoles militaires ne fussent en effet envahies par les Juifs. »

2° *L'envahissement du ministère de la guerre.* — C'est bien le général Riu qui a déclaré à un rédacteur de *la Libre Parole*, à propos du traître Dreyfus, que « ce Juif n'était pas le seul attaché à l'État-Major général, car, depuis longtemps, depuis Freycinet, disait-il, *ils sont en nombre au ministère de la guerre*[1] ».

Le général ajoutait : « Ils aiment mieux être là, naturellement, que dans les garnisons. L'avancement y est plus rapide. Tenez, un exemple : Un juif N... est entré

[1] C'est pour cela sans doute que Freycinet, qui avait introduit Dreyfus à l'État-Major, est redevenu ministre pour le tirer d'affaire !

à l'État-Major général, il y a quelques années, comme capitaine; et, sans en être jamais sorti, il vient d'en repartir colonel » (*Libre Parole*, novembre 1894).

3° *L'accaparement des fournitures de l'armée.* — Tantôt ce sont les *bouchers* qui empoisonnent les troupes avec de la viande avariée et se consolent ensuite de leurs méfaits comme le boucher de Saint-Mihiel, qui disait à un agriculteur, à l'issue de son procès retentissant avec le marquis de Morès : « C'est à vous que Morès *gause* du « tort, vous aviez une vache qui allait *grever*, je vous la « *brenais* pour 50 francs. Maintenant je ne *buis blus* la « *brendre*, puisque je ne *buis blus* la faire manger » (*Croix Meusienne*, mars 1893).

Tantôt ce sont les *selliers* ou les *tréfileurs* comme Sarda, Hermedinger, Cerf et Cie, qui, au moyen de faux poinçons, parviennent à livrer des fournitures avariées aux troupes et les exposent ainsi à des désastres analogues à ceux de nos braves mobiles de 1870, forcés de marcher à la défaite, avec leurs souliers de carton (Voir les débats du procès Hermedinger et Cie dans *la Libre Parole*, fin juillet 1895).

Ici ils accaparent la fourniture des vivres. En octobre 1895, le fournisseur du 69e de ligne était le Juif Gustave Cerf ; celui des 37e et 39e de ligne, le Juif Wormser; celui du 26e, le juif Salomon Dreyfus.

Le fournisseur d'un des régiments de Toul était le Juif Samuel Worms ; celui de la place de Montmédy, le Juif Maurice Schever (récemment condamné à six jours de prison et 30 francs d'amende pour vol sur le poids des livraisons).

Là un *syndicat de Juifs* (allemands et russes) obtient le monopole des fournitures de foins et d'avoines, se munit en Allemagne et livre à des prix exorbitants une

nourriture dont les chevaux ne veulent pas (Jules Séverin, *Libre Parole*, 9 mai 1893)[1].

4° *L'occupation des postes importants des lignes de chemins de fer aboutissant à nos frontières.* — Les Juifs occupent notamment les lignes du *Nord* et de l'*Est*.

Au point de départ, les barons Alphonse et Edmond de Rothschild occupent l'administration de la Compagnie de l'Est ; les barons Alphonse, Gustave et Arthur résidant à Paris, lord Nathaniel et le baron Alfred résidant à Londres, le baron Lambert, gendre de Rothschild, résidant à Bruxelles, occupent l'administration de la Compagnie du Nord.

Au point d'arrivée, le Juif Gerschel est chef de gare de la station frontière de Pagny-sur-Moselle.

Comme gage spécial de la confiance patriotique que nous pouvons avoir en ce dernier, il faut savoir, dit M. Gaston Méry dans *la Libre Parole*, qu'il a été accusé par le colonel Teyssier, commandant de la place de Bitche, en 1870, en son rapport du 18 décembre 1873, d'avoir abandonné son poste devant l'ennemi, le soir de la bataille de Frœschwiller !...

Supposons que la guerre vienne à éclater soudainement, nous pouvons dormir tranquilles, n'est-ce pas ? Le Juif Gerschel veille !

Et voilà jusqu'à quel point notre vaillante armée est abandonnée aux mains de la juiverie cosmopolite !

Passons à un autre et, hélas ! non moins triste sujet.

[1] Nous lisons dans *la Libre Parole*, du 25 novembre, que la fourniture de viande à l'École Polytechnique vient d'être adjugée à un nommé Lazare.

Quoi d'étonnant ? Le syndicat juif Dreyfus, Erlanger et Cie, propriétaire des fameux moulins de Corbeil, n'est-il pas adjudicataire des fournitures de blés et farines à la place de Paris, en temps de guerre ?

CHAPITRE III

FRANCE AGRICOLE

Les Juifs la tiennent : 1° par l'accaparement des produits agricoles ; 2° par les prêts usuraires aux laboureurs ; 3° par la substitution de la machine à l'homme.

1° *Accaparement des produits agricoles*

Eux qui ne produisent rien, — ils en sont incapables en raison soit de leur inaptitude, soit de l'exiguité de leur nombre (130.000), — ne rougissent pas de se constituer en syndicats pour accaparer la production de 25 millions d'agriculteurs français.

On connaît le fameux syndicat international d'accaparement des blés, ainsi composé [1] :

1° Éphrussi, juif hongrois (d'origine) ;
2° Thalman, Juif prussien ;
3° Négropontes, Juif valaque ;

[1] D'après M. Renault-Morlière, député de la Mayenne, en son discours à la Chambre du 11 juin 1897.

Le même jour, M. Rouanet, passé depuis au dreyfusisme, signala à la tribune « qu'en 1891 une de ces maisons où se « fournit le ministère de la guerre, *avait refusé de lui sou-« missionner certaines fournitures qu'elle avait soumissionnées au « ministère de la guerre allemand*, dans des conditions plus « avantageuses ».

4° Leduc, Juif naturalisé français ;
5° Waller, Juif prussien ;
6° Bamberg, Juif allemand ;
7° Herkelbout, Juif belge ;
8° Dreyfus frères, Juifs ;
9° Louis Dreyfus, Juif.

Nous avons parlé à la page 20 (Voir la note) du Syndicat Dreyfus, Erlanger et Cie, pour les farines, propriétaire sous le titre de *Société anonyme* des fameux moulins de Corbeil, un des principaux centres de la minoterie française.

Un autre syndicat de Juifs du Rhin fait aussi de fructueuses opérations sur les houblons. Ce syndicat acheta, par exemple, tous les houblons d'Alsace, six mois avant la récolte, en 1893, au prix de 100 francs le quintal, fit lui-même la récolte et la revendit de 250 à 265 francs, soit un bénéfice net d'au moins 150 0/0 !

Blés, farines, houblons, fournitures militaires, rien ne leur échappe ; cela ne leur suffit pas encore ! Il leur faut les moyens de transport.

Un propriétaire français avait fait en Algérie une commande de 40.000 kilogrammes de foin : la commande ne se pressait pas d'arriver, il voulut en savoir la cause et découvrit que « les Juifs avaient accaparé toutes les machines à botteler le fourrage » (*Libre Parole*, 15 novembre 1893).

2° *Prêts usuraires aux laboureurs*

L'agriculteur en général a besoin de crédit pour exploiter son champ.

Le Juif, qui le sait, se trouve là à point pour lui en offrir ; mais il fait ses conditions ; elles sont toujours

dures : 10, 20, 30, quelquefois 50, 100 et même 200 0/0.

« J'ai emprunté à un juif à 200 0/0 écrit un souscripteur pour Mme Henry, le 22 décembre 1898. »

L'agriculteur pense qu'il s'en tirera avec une bonne récolte, il accepte. La récolte manque, le juif ne le manque pas, voilà l'agriculteur réduit à la paille!

Bienheureux encore si le juif consent à le garder comme fermier!

M. Louis Milcent, dans son rapport à l'Assemblée générale de l'*Union des syndicats agricoles et viticoles* de Bourgogne et Franche-Comté, à Dijon, le 24 novembre 1894, sur l'*amortissement de la dette hypothécaire rurale*, a constaté que « la moyenne des *petits propriétaires dépossédés*, tombant par conséquent dans le prolétariat, est d'environ 15.000 *chaque année* ».

Est-ce exagéré de dire que la plupart de ces propriétaires dépossédés sont des victimes des Juifs?

Non, si l'on songe aux paroles de M. Lasies, député du Gers, à la tribune, le 6 décembre 1898 :

« Depuis 1883, il y a eu *quinze millions d'hectares expropriés*, 200.000 *familles jetées hors de leur foyer*.

« Et ces quinze millions d'hectares ont été *achetés par les grands syndicats financiers*, *derrière lesquels vous trouverez toujours le Juif.* »

3° *Substitution de la machine à l'homme*

Il y a une troisième manière de ruiner l'ouvrier agricole (ou industriel), la substitution de la machine à l'homme.

Nous relevons, à ce propos, un précieux aveu d'un Juif dans *la Nouvelle Revue internationale*, numéro du 31 décembre 1896.

Voici cette perle :

« Nous avons des instruments de travail d'une force inouïe, dont l'apparition dans le monde civilisé A CONSTITUÉ UNE CONCURRENCE MORTELLE POUR LE TRAVAIL MANUEL, CE SONT LES MACHINES.

« Pour mettre les machines en mouvement, les ouvriers, il est vrai, sont aussi nécessaires, mais pour ces besoins NOUS AVONS ASSEZ D'HOMMES, TROP MÊME. » (Dr Herzl, directeur (juif) littéraire de la *Neue Freie Presse.*)

C'est le progrès, disent les Juifs ! assurément, c'est le progrès des méthodes qui font affluer la richesse dans l'escarcelle juive ; mais c'est en même temps le progrès de destruction de l'ouvrier agricole ou industriel, condamné à mourir de faim !

« NOUS AVONS TROP D'HOMMES, » dit le docteur juif.

C'est une parole qu'il faudrait incruster dans la cervelle de l'ouvrier, quel qu'il soit ; cela contribuerait peut-être à l'éloigner du socialisme juif et qui n'est que cela, au fond, malgré les périodes ronflantes dont on le décore pour mieux attraper les badauds.

Le même Juif a écrit, dans la même *Revue* (janvier 97) :

« Le paysan est une catégorie historique.

« Son costume, dans la plupart des pays, est vieux de plusieurs siècles, ainsi que ses outils.

« La question agraire n'est qu'une question de machines.

« *L'Amérique doit vaincre l'Europe, de même que la grande propriété foncière anéantit la petite.*

« *Le paysan est donc un type destiné à disparaître.*

« Veut-on demander au Juif *qui est intelligent* (*sic*) de devenir un paysan de vieille roche ? »

Que d'orgueil méprisant dans ces quelques lignes !

CHAPITRE IV

FRANCE VITICOLE

Si les Juifs possèdent la France agricole, ils n'ont pas négligé davantage de s'installer confortablement dans la France viticole.

Nous avons un *cru* dans le Midi dont les vins exquis firent surnommer son propriétaire, au siècle dernier, M. de Ségur : le *roi des vignes*.

M. Danflou, dans son bel ouvrage sur *le Bordelais*, en parle en ces termes :

« Dans les annales de la viticulture et de l'œnologie « le nom de ce *cru* figure au premier rang. Ce nom est « devenu, pour les gourmets les plus distingués, un point « de rappel, une sorte de drapeau. Qui dit Château-La- « fite dit grand vin par excellence ; la vigne française « n'en connaît pas de plus beau. La nature du sol, l'expo- « sition des coteaux, le choix des cépages, les pro- « cédés de culture et de vinification, tout concourt au « maintien de cette royauté inébranlable! »

Malheureusement cette royauté auréole le front d'un juif, et le « Roi des Vignes » aujourd'hui n'est autre que le roi de la finance, M. de Rothschild, propriétaire de Château-Lafite! (123 hectares !)

CHAPITRE V

FRANCE COMMERCIALE

Les Juifs la tiennent par : 1° l'accaparement des moyens de transport et de communication ; 2° l'accaparement des produits nationaux ou exotiques ; 3° l'accaparement de tout le marché français.

1° *Les moyens de transport et de communication* comprennent : les voies de terre ou *chemins de fer*, les voies de mer ou *transports maritimes*.

Les voies de terre ou *chemins de fer* sont à peu près toutes sous la dépendance des Rothschild. Qu'on en juge par le tableau suivant nécessairement incomplet, mais suggestif tout de même :

Compagnies de chemins de fer

1° Nord

Président du Conseil d'Administration : baron Alphonse de Rothschild.

Administrateurs : baron Gustave de Rothschild, baron Alfred de Rothschild, lord de Rothschild (anglais)[1], baron Arthur de Rothschild, baron Edmond de Rothschild.

[1] Nous voilà en belle posture en cas de guerre avec l'Angleterre ! C'est un anglais tout-puissant qui sera chargé de notre mobilisation !

2° VASSY A SAINT-DIZIER

Président du Conseil d'Administration : baron ALPHONSE DE ROTHSCHILD.

3° EST

Administrateurs : baron ALPHONSE DE ROTHSCHILD, baron EDOUARD DE ROTHSCHILD.

4° P.-L.-M.

Administrateur : baron EDMOND DE ROTHSCHILD.

5° GRANDE CEINTURE

Président du syndicat : baron ALPHONSE DE ROTHSCHILD.

Il ne s'agit là, bien entendu, que des Compagnies *françaises*, car les Rothschild sont à la tête d'autres Compagnies, celles d'Espagne et d'Autriche, par exemple, où ils exercent avec éclat, comme chez nous, leur royauté financière ; mais nous parlons ici seulement des chemins de fer français, sur lesquels le présent tableau nous a suffisamment édifiés. Laissons là main tenant les voies de terre et passons aux voies de mer.

Voies maritimes

Elles appartiennent, non plus aux Rothschild, mais à une famille de la même race, les Péreire, principaux actionnaires de la *Compagnie générale Transatlantique*.

Le canal du Panama, en projet toujours, hélas ! ayant le même objet que les chemins de fer et les transports

maritimes, avait aussi la même destination : ressortir à la féodalité juive.

Nul doute qu'il ne fût aujourd'hui, — s'il avait réussi, — aux mains des Arton, des Reinach, des Cornélius Herz, des Oberndœrffer !

Mais il a échoué ; les Juifs n'y ont rien perdu, le Juif ne perd jamais !

Au lieu d'un bénéfice s'échelonnant sur de longues années d'une exploitation régulière, le Juif et ses amis ont englouti en une seule fois un milliard et demi de l'épargne populaire, voilà tout!

Les chemins de fer du Sud ont eu le même sort. Livrés à l'exploitation régulière, Reinach était là pour en recueillir les profits : demeurés en panne, 20 millions y ont été engloutis, nul n'a pu dire précisément dans quelles poches, pas même l'instruction judiciaire commencée, jamais achevée ; mais nous le soupçonnons tout de même.

2° *Accaparement des produits nationaux ou exotiques*

Pendant que le syndicat Ephrussi accaparait les blés, que le syndicat Erlanger-Dreyfus accaparait les farines, d'autres les houblons, d'autres les machines à botteler le fourrage, etc., pendant ce temps :

Le syndicat Rothschild, Deutsch et C[ie] accaparait les mines de pétrole d'Amérique et du monde[1].

[1] Ce syndicat fit en 1895, au mois d'avril, une petite opération du genre de celle que nous allons signaler ci-dessous à propos de la Bourse de Commerce et qui devait quadrupler le prix du pétrole en Belgique.

Les journaux belges jetèrent feu et flamme, ce qui nous a

Le syndicat des sociétés financières, l'*Anaconda*, sous les auspices de Rothschild de Londres, accaparait les cuivres, pour les faire monter de 46 livres 1/2 sterling à 80 livres, ce qu'elle appelait poétiquement *régulariser la production et le prix du métal.*

Enfin le Juif Schwob accaparait au Havre (1887) tous les cafés du monde, du présent et de l'avenir : 70 MILLIONS DE SACS, alors que la production moyenne d'une année ne dépasse pas 12 millions et que cette année-là, 1887, la récolte n'avait été que de 2.500.000 sacs ! d'après M. Aristide Dody.

On sait la catastrophe qui en est résultée en mai 1893 : des centaines de commerçants ruinés pour un... Juif qui s'est enrichi.

valu l'inappréciable avantage de connaître enfin les membres de ce syndicat *dit* « russo-américain ».

Les voici d'après *le Moniteur belge* (avril 1895) :

« MM. de Rothschild, frères, à Paris ;

1° A. Deutsch et ses fils, à Paris ;

2° Maurice Ephrussi, à Paris ;

3° Léon Lambert (gendre des Rothschild), à Bruxelles;

4° A. Gansl, à Amsterdam ;

5° P. Tambour, à Paris;

6° J. Aron, à Paris.

« Tous ces messieurs sont Juifs. Sauf M. Lambert-Rothschild, qui est inscrit à l'état civil comme Belge, tous sont étrangers.

« Le capital est de 2 millions, sur lequel la moitié a été versée.

« Les Rothschild de Paris ont souscrit les trois quarts du capital. » Nous ajoutons cette simple réflexion : Pour Ephrussi, gendre de Rothschild, le bénéfice de l'opération devait sans doute servir à payer les frais des mariages de chiens, usités dans la famille.

3° *Accaparement du marché français*

Ce n'est un secret pour personne que les Bourses du commerce de Paris, du Havre et des principales villes de France sont aux mains des Juifs, qui y font à leur gré la hausse ou la baisse : la hausse quand ils veulent vendre, la baisse quand ils veulent acheter.

Ils se trompent quelquefois, rarement. Mais alors si un Juif succombe, c'est un autre Juif qui triomphe de la débâcle, comme dans l'affaire des cafés du Havre, dont nous parlions à l'instant, où le Juif Schwob succomba, mais en abandonnant la victoire à un Juif de Hambourg, qui avait accaparé tous les contrats d'un mois pour étrangler le marché. Schwob, cette fois, avait trouvé plus fin que lui[1].

[1] Ceci était écrit au mois de mai 1896.

Or voici ce qui se passait au mois de septembre de la même année à la Bourse de Commerce de Paris. Cela nous donnera une idée des tripots scandaleux qui ont lieu non pas une fois par hasard, mais des centaines de fois par an sur les grands marchés de France et de l'étranger.

Il s'agissait pour les Juifs d'une opération à coup double : 1° accaparer le stock de farines; 2° faire monter les cours. Comment s'y prirent les Juifs? Suivons l'opération jour par jour.

9 SEPTEMBRE

Il y a à la Bourse du Commerce un STOCK DE 34.000 SACS DE FARINES dites : douze marques, au prix variable de *40 fr. 90 à 41 francs.*

Une part importante appartient aux moulins de Corbeil, c'est-à-dire est aux mains des Juifs (chargés de l'approvisionnement de la place de Paris en temps de guerre).

Il faut que le reste passe aux mains d'autres Juifs. Voici le truc :

Les Juifs ne dédaignant aucune source de bénéfices accaparent non seulement les grands marchés, mais encore les petits, on les trouve dans toutes les foires de villes ou de villages, sous les formes et sous les noms

10 SEPTEMBRE

La maison L... (de connivence avec eux) vend à une maison juive 50.000 SACS (il n'y en a que 34.000) à 41 fr. 75. La hausse s'accentue.

Mais avec faculté, pour la maison juive, de *se désister du marché* moyennant une prime de 20 centimes par sac, soit, en tout, 10.000 francs pour 50.000 sacs.

La maison juive donnera à la maison L... une réponse définitive le 20 septembre.

12 SEPTEMBRE

La maison L... vend encore 20.000 sacs de farine à une autre maison juive, au prix de 42 francs, sans condition suspensive, cette fois. La hausse progresse. Cela fait 70.000 sacs de vendus sur un stock de 34.000 sacs.

16 SEPTEMBRE

Il y a une liquidation de 14.000 sacs environ. Une part demeure aux moulins de Corbeil, l'autre passe aux deux maisons juives, auxquelles une troisième s'était adjointe.

14.000 ôtés de 34.000, il reste 20.000.

Il y a donc un stock de 20.000 SACS DE FARINE pour faire face, à l'échéance du 20 septembre, à un engagement de 70.000 SACS.

Des paris s'engagent sur la possibilité de cette opération miraculeuse et font monter les cours à 42 fr. 25.

19 SEPTEMBRE.

L'*Agence Havas* s'enquiert auprès d'un commissionnaire et apprend que le règlement de l'affaire a été remis à une date ultérieure.

20 SEPTEMBRE

Les Juifs se recueillent : c'est dimanche.

les plus variés : marchands de vaches, de lorgnettes, de nouveautés, de chiffons ou de peaux de lapins.

Après le commerce ambulant, le commerce fixe ;

21 SEPTEMBRE

Les Juifs apprennent de grand matin aux parieurs que le marché de 50.000 sacs, du 10 septembre, *avait été défait secrètement*, *4 heures après avoir été conclu*. Les 20.000 sacs du stock passaient à la maison juive qui les avait achetés le 12 septembre.

Ce n'est pas plus malin que cela.

Premiers résultats

POUR LA MAISON L... : 1° 10.000 francs de *boni* sur le marché *fictif* de 50.000 sacs; soit 10.000 + 20.000 (1 franc de bénéfice par sac vendu) = 30.000 francs de *boni*.

POUR LES MAISONS JUIVES : Elles ont payé 10.000 francs pour un marché *fictif*, qui ne leur a rien rapporté : en retour, il les a rendues propriétaires de tout le stock de 34.000 sacs. A la nouvelle de la résiliation du marché fictif, les cours tendirent à baisser.

Les Juifs maîtres du marché les maintinrent solidement et les firent monter, le même jour, de 42 à 43 francs.

MARDI 22 SEPTEMBRE

Les Juifs qui possèdent les 34.000 sacs affichent un stock de 40.000 et ne cèdent pas de farines à moins de 43 fr. 75.

MERCREDI 23 SEPTEMBRE

Les farines sont à 44 fr. 25.

JEUDI 24 SEPTEMBRE

Elles atteignent 44 fr. 50.

Épilogue

Les Juifs gagnent 4 francs par sac sur 34.000 sacs de farine, soit 136.000 francs en moins de quinze jours : tout cela, grâce à un marché *fictif* sur des marchandises *fictives*.

aucune branche n'est négligée. Après les foires, voici les grands et les petits magasins.

On connaît ceux de Paris, qui étendent leur filet sur la France entière.

A Lyon, sur 15.000 maisons de commerce, environ un bon millier appartient aux Juifs, nous affirmait, il y a quelque temps, un commerçant lyonnais. Nous voilà loin du trois-centième (1/300) d'influence commerciale qui leur revient!

Encore quelques traits de mœurs, pour finir ce chapitre, sur l'honnêteté commerciale des Juifs.

Des agents juifs du Syndicat des Engrais chimiques de Paris se répandaient dans le Nord et la Somme pour écouler leur marchandise, raconte *le Progrès agricole* (mai 1896).

(D'après *le Messager du Commerce*, dont M. Hervé Breton, de *la Libre Parole*, a contrôlé par lui-même les renseignements.)

Au mois d'octobre, les Juifs font une opération analogue sur les blés qui montent de 19 à 22 francs.

Un gros meunier des environs de Lille, dont la maison existait depuis plus de cinquante-huit ans, y a perdu 500.000 francs et a déposé son bilan.

(*H. B...*, *Libre Parole*, 16 novembre.)

Une autre maison de Paris, H..., était menacée de liquidation par les Juifs (qui venaient de lui faire subir une perte considérable), si elle ne consentait à payer, en sus de sa dette, une somme de 400.000 francs.

Un autre Juif, chez qui cette même maison perdait 800.000 francs, exigeait intégralement cette somme et refusait de se contenter du 9 0/0 qu'elle pouvait donner.

Mêmes opérations quotidiennes d'accaparement et de ruines sur les sucres, les alcools, les huiles de colza, etc. (Hervé Breton).

Voilà le Juif de la Bourse du Commerce!

A Bavay, ils firent accepter des commandes et signer des engagements.

Les destinataires reçurent quelques jours après des engrais tout autres que ceux qu'ils avaient commandés.

Réclamations!

Riposte audacieuse des agents, menaçant les agriculteurs de procès s'ils maintiennent leurs réclamations!... N'est-ce pas sur le vif le système d'opération du Juif?

Ce syndicat parisien n'aurait-il pas de relation d'intimité avec le syndicat de juifs belges dont *la France du Nord* racontait ainsi les malheurs (après notre concours) en son numéro du 29 juillet 1896:

« Le tribunal correctionnel de Courtrai vient de s'occuper de l'affaire de falsification d'engrais dont nous avons à plusieurs reprises entretenu nos lecteurs.

Dix-neuf prévenus, presque tous juifs ; ce sont:

Élie Vermeyen, fabricant à Bruxelles; Théodore Duchâteau, id.; Lévy Kortenhout, photographe ambulant à Bruxelles ; David Kortenhout, id.; Adolphe Kalkoen, commis voyageur, à Bruxelles; Herman Loodsteen, id. ; Abraham Pypendorp, id. ; Léonard David, id.; Marcus Demarck, id.; Abraham Velleman, id.; Moïse Kortenhout, id.; Jacob Kortenhout, id.; Moïse Goldstein, id.; Jacob Davids, id.; Joë Polak, id.; Henri David, id. ; Abraham Vastenbond, id. ; Hartog Kortenhout, id.; Salomon Baruch, id.

Les témoins sont pour la plupart des cultivateurs du canton de Vaerehem. Ils déclarent que les courtiers en engrais se sont présentés à eux munis d'une petite bouteille de véritable guano... Ils se disaient envoyés par le gouvernement; quelques-uns ajoutent que les prévenus ont fait usage du nom de M. le ministre De Bruyn,

dont ils faisaient les compliments aux agriculteurs; ils affirmaient que l'engrais n'était payable qu'en cas de réussite de la récolte et les engageaient à prendre quelques sacs de guano à l'essai ; puis ils faisaient apposer ou apposaient eux-mêmes le nom de l'acheteur sur un contrat en blanc qu'ils remplissaient après coup ; la plupart des quantités achetées ont été majorées par les courtiers et la date du payement était postposée ; quand l'engrais acheté parvenait aux agriculteurs, ils constataient qu'il n'était en rien conforme à l'échantillon : c'était du gravier, déclarent quelques-uns d'entre eux.

L'auditoire s'amuse beaucoup de la façon dont, d'après les témoins, ceux-ci étaient abordés par les courtiers de Vermeyen. Les uns traitaient les paysans en vieilles connaissances ; d'autres demandaient à voir leurs chevaux ; l'un d'entre eux même commençait par acheter le chien d'un cultivateur à un prix exorbitant avant d'aborder la vente d'engrais.

L'affaire a pris plusieurs jours.

Tous les prévenus ont été condamnés à des peines variant de six ans à quinze jours de prison.

Un seul a été acquitté. »

Terminons par cette anecdote authentique de *la Croix du Nord*, 7 mars 1896 :

« Un Juif richissime, marchand de grains, paraît-il, toujours directement informé par téléphone de toutes les variations du marché de Paris, apprit un jour que le blé avait subi une baisse de un franc par hectolitre.

Que faire ? Car chez lui le blé ne manque pas.

Vite, sans prendre même le temps de dîner, il court chez un meunier.

— Ché fiens fous offrir une avaire magnifique, lui dit-il ; foulez-vous m'ajeter quatre cents hectolitres de blé ?

Dame! Une bonne affaire ne se refuse pas. Le bon meunier se laisse convaincre, et le marché est conclu.

Le *Pon Chuif*, débarrassé de son blé, retourne chez lui tout joyeux. Le lendemain on apprend par le *Bulletin des Halles* qu'il y a une baisse de 1 franc par hectolitre.

Le meunier avait perdu 400 francs.

Il jura qu'on ne l'y prendrait plus ; mais, hélas! trop tard.

Avis aux amateurs.

Voilà les procédés avec lesquels les Juifs ont conquis la France commerciale.

CHAPITRE VI

FRANCE INDUSTRIELLE

Les Juifs la tiennent par l'accaparement de nos plus grandes industries nationales. En voici quelques échantillons concernant, par exemple, les *raffineries* de *pétrole*, de *sucre*, de *tafia*, la *fabrication des allumettes*, les *usines à gaz*.

1° *Raffineries de pétrole*

Il y en a vingt principales en France:

1° Les Juifs Deutsch en possèdent trois : celles de Pantin, Rouen, Saint-Loubès ;

2° Des Juifs, sous la marque *Pluche et Cie*, possèdent celles de Balaruc-les-Bains ;

3° Le Standard oïl et Cie (où règne Rothschild), marque *Belford et Cie*, possède deux raffineries, une à Rouen, une autre à la Palisse.

En tout six raffineries appartiennent aux Juifs qui n'auraient même pas droit à une seule (1/300).

2° *Raffineries de sucre*

Ce mot évoque naturellement le nom des Lebaudy, bien connus pour être sinon juifs eux-mêmes, du moins les amis, les associés des Juifs.

Rien à en dire que nos lecteurs ne sachent déjà.

3° *Raffineries de tafia*

Le procès du juif Péreire avec M. Val-Roger à Villers-sur-Marne (août 1894) nous a révélé que celui-là, pour

n'être pas le propriétaire de la raffinerie de tafia, n'en est pas moins le grand bénéficiaire. Ce procès a prouvé que M. Péreire obtient des gains exorbitants.

Le Juif récoltant annuellement 600.000 litres de tafia à Saint-Domingue, lui coûtant :

	0,45	valeur vénale
	0,29	de préparation
Total :	0,74	

en retire : 3,20 en entrepôt, soit un bénéfice par litre de 2 fr. 46 et par an de 1 million 1/2.

4° *Fabriques d'allumettes*

Il y a en France six grandes fabriques d'allumettes.

Les Juifs, avec leur trois-centième d'influence, n'auraient pas droit à une seule; ils les ont toutes.

1° A Aubervilliers règne le Juif Cahen ;

2° A Pantin règne le Juif Brandéis ;

3° A Marseille règne le Juif Carvalho ;

4° A Aix règne le Juif Weil ;

5° A Saintines règne le Juif Mayer ;

6° A Trélazé règne le Juif Bloch.

On emploie, dans ces usines, un phosphore qui engendre la nécrose et la mort des ouvriers.

La Libre Parole, rendons-lui cette justice, a mené une vigoureuse campagne pour obliger les directeurs à employer un phosphore inoffensif.

Nous ne croyons pas qu'elle ait obtenu un grand résultat.

Le phosphore employé est moins cher ; on en a des stocks qu'il faut épuiser ; cela lui fait pardonner bien des défauts, même celui d'empoisonneur, aux yeux des bons directeurs juifs !...

5° Usines à gaz

Bordeaux a une usine à gaz; c'est son droit.

Malheureusement cette usine à gaz a un Conseil d'administration composé comme il suit :

1° Ed. Kohn, président ;
2° P.-M. Oppenheim ;
3° Halphen ;
4° Ed. Romberg ;
5° J. Propper ;
6° Georges Kohn, commissaire ;
7° Adolphe Oppenheim, commissaire.

Tous les sept sont juifs, bien entendu...

Ne pas oublier que Bordeaux est la quatrième ville de France.

CHAPITRE VII

FRANCE MINÉRALE

Il semble que les seules mines de *nickel* que possède la France, les mines de la Nouvelle-Calédonie, devraient être à des Français !

Elles sont au baron de Rothschild ! Au moins paye-t-il généreusement les mineurs ? Le compte rendu officiel va nous le dire ; nous y lisons :

« A la Nouvelle-Calédonie, où l'on exporte les forçats,
« la maison Rothschild s'est fait adjuger la concession
« des mines. Et pour l'exploitation de ces mines elle a
« obtenu que des milliers de transportés seraient affec-
« tés à ce travail pour une redevance insignifiante
« (54 *centimes environ par journée de travail !*). »

Cinquante-quatre centimes ! Pauvres forçats !

M. Henri Le Charlier, ancien secrétaire de l'amiral de Pritzbuer, alors gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, nous a confirmé ces détails, au commencement de 1898, en y ajoutant les suivants :

« Les 54 centimes se répartissent ainsi : 25 centimes de paye, le reste pour la nourriture.

« Depuis, M. de Rothschild et son gendre Ephrussi ont passé les mines de nickel à un syndicat de *juifs anglais !* »

Nous avons en Algérie des mines de phosphate si riches qu'elles pourraient féconder la France pendant 500 ans ! il n'y en a pas de pareilles au monde !

— Ce sont des Français, cette fois, qui ont obtenu les concessions ?

— Oui, comme pour les mines de nickel, des Français soi-disant, des Juifs en réalité, des Bertagna, des Thompson, etc., qui n'ont rien eu de plus pressé que de vendre, comme Rothschild, leurs concessions aux Anglais.

Grâce à *la Libre Parole*, en particulier aux vigoureuses dénonciations de M. Jean Drault, ces concessions et sous-concessions ont été annulées.

Mais à quoi bon ? si, comme on nous l'assure, les Juifs intéressés n'ont pas encore lâché prise...

Rappelons pour mémoire, au sujet des mines de cuivre dont nous avons parlé, — non françaises, mais où s'alimente la France, — la transformation de l'*Anaconda* qui fait passer aux mains des Rothschild, sous prétexte « de régulariser le marché », les mines de cuivre du Rio-Tinto et leur permet de faire, à leur gré, monter le cuivre de 46 livres, prix actuel, à 80 livres sterling, prix de leur désir.

On devine qui payera la différence ? les mineurs, les consommateurs, tout le monde, excepté la Société, qui empochera les bénéfices.

Mais laissons l'étranger pour revenir à la France. N'est-elle pas le plus beau lot de l'exploitation juive ?

CHAPITRE VIII

FRANCE FORESTIÈRE

Les plus belles forêts de France sont:

1° Fontainebleau (22.000 hectares);
2° Saint-Germain-en-Laye;
3° Compiègne;
4° Chantilly;
5° Rambouillet (15.000 hectares);
6° Orléans (45.000 hectares);
7° La Grande-Chartreuse.

Or : 1° Fontainebleau, dont jouissait hier le Juif Ephrussi, est devenue aujourd'hui la jouissance des Lebaudy, amis des Juifs;

2° Saint-Germain est l'apanage des Juifs Bamberger, Hirsch, Oller, Raphaël Cahen;

3° Les principaux lots de Compiègne reviennent au Juif Louis Cahen d'Anvers;

4° Rambouillet ressort à Arthur de Rothschild.

Seules les forêts d'Orléans, de Chantilly, de la Grande-Chartreuse ont échappé aux Juifs jusqu'ici.

Ils jouissent donc de 4 sur 7 de nos plus belles forêts, soit de *plus de la moitié* de la France forestière!

Nous pourrions citer le château de Ferrières et ses dépendances à Alphonse de Rothschild; la forêt du Lys, à Henri de Rothschild; le château royal de Champs et

ses dépendances, à Louis Cahen d'Anvers ; le château de la Marche et ses dépendances (800.000 francs), à Michel Bloch ; la chasse de la forêt d'Hallatc, à Gustave de Rothschild.

Mais il faut se borner.

Disons, en un mot, que la seule famille Rothschild possède à Paris une cinquantaine d'hôtels, et en France une douzaine de châteaux avec 200.000 hectares de terrain !

Les autres grands Juifs marchent à l'avenant !

CHAPITRE IX

FRANCE COLONIALE

Elle est tout entière aux mains des Juifs, sauf peut-être Madagascar et le Tonkin; mais, patience! cela viendra comme pour l'Algérie par exemple, où le Juif règne en souverain incontesté; qu'on en juge par le tableau suivant de la ville d'Oran, emprunté à l'*Étoile africaine* de décembre 1894 :

ORAN

	Juifs	Non Juifs
Nouveautés et tissus......	41	20 environ
Meubles................	13	7
Représentants de commerce et agents.......	87	55
Tissus indigènes.........	12	0
Merciers...............	22	13
Tanneurs...............	2	0
Tapissiers..............	15	8
Négociants en céréales....	27	13
Chaussures.............	10	4
Brocanteurs............	3	0
Banquiers..............	3	2
Totaux.........	235	122

De plus, *un sixième* (au lieu d'*un trois-centième*) des fonctionnaires est juif.

De même à Alger, Constantine, Philippeville, Bône, etc.

En outre, chacun sait cela, ce sont les Juifs qui font l'appoint nécessaire des majorités dans les élections ; la députation précédente est sortie d'un scrutin formé par des inscriptions électorales illégales pour les *trois quarts !*

D'après les récentes rectifications, 1.127 sur 1.600 inscriptions juives étaient irrégulières. Les listes, heureusement, ont été remaniées, ce qui a déjà produit des résultats pour les élections municipales : la liste antisémite a passé complètement à Constantine, Oran, Philippeville, etc...

Aux élections législatives de mai 1898, Alger, et on peut dire l'Algérie, a été conquise par M. Drumont : du moins la victoire initiale a été complète.

Le mouvement antisémite ne peut s'arrêter en aussi bonne voie et doit aller jusqu'au bout du balayage qui nettoiera pour longtemps l'Algérie des Juifs qui la salissent et la déshonorent.

A eux, disions-nous, le monopole des falsifications électorales !

Ce n'est pas le seul dont ils jouissent. Ils monopolisent aussi les blés comme dans la métropole. Exemple : ces deux Juifs, cités au tribunal de Blidah, dit *l'Étoile africaine* (janvier 1895), pour vol commis envers la commune de Djelfa, dans la livraison qu'ils s'étaient engagés à lui faire de 12.000 *quintaux de blé.*

Ils monopolisent les machines à botteler le fourrage (Voir *France agricole*).

Ils monopolisent surtout les capitaux, ce qui leur permet naturellement de monopoliser les prêts usuraires aux colons et aux Arabes.

M. Chabry, l'illustre promoteur, en France, de la cam-

pagne bimétalliste, nous assure, après une enquête personnelle qu'il a faite en Algérie, que les Juifs prêtent aux Arabes à des taux qui varient de 12 0/0 à 600 0/0, — « de 450 à 800 0/0 » ! a dit à la tribune, le 23 décembre 1898, M. Firmin Faure, député d'Oran.

Voilà pour l'Algérie. Dans les autres colonies, on remarque également l'invasion malfaisante du Juif ; les simples comptoirs eux-mêmes n'y échappent pas.

Au Brésil, notamment, on a beaucoup remarqué le comité soi-disant français, qui s'est constitué en 1895 pour célébrer l'anniversaire de la mort du Président Carnot et qui était composé des noms suivants :

1° Arthur Kahn, Juif allemand ;
2° Maillet, Juif cosmopolite ;
3° Léon Dreyfus, Juif allemand ;
4° Pierre Bloch, Juif italien ;
5° Jules Cahen, Juif allemand ;
6° Armand Lévy, Juif allemand.

Le Juif Albéric Neton est chef du secrétariat de M. le ministre des Affaires étrangères, Delcassé.

Le Juif Dreyfus est vice-président au Cambodge.

Le Juif Brunschwig est représentant commercial de la France au Maroc.

Le Juif Hirsch, à Lourenzo-Marquez; le Juif Lévy (Henri), à Tripoli; le Juif Lévy (Lucien), à Glascow (Angleterre).

Enfin le Juif Meyer est représentant de la France à Haïti. Le même qui a mis le pavillon français en berne pour la mort de Bismark !

Nous en oublions !

Encore un petit trait :

Nous avons à Berlin un collège exclusivement destiné aux huguenots *français*.

On y compte 165 protestants et... 152 JUIFS !...

Parlez-moi du Juif pour personnifier l'idéal du patriotisme français... à Berlin !

Voilà ceux qui s'intitulent à l'étranger les représentants de la France !...

CHAPITRE X

FRANCE FINANCIÈRE

C'est là surtout que le Juif nage comme le poisson dans l'eau ; là qu'il règne, non pas en roi constitutionnel, mais en roi *absolu*.

A la *Bourse*, il élève ou abaisse les cours à son gré, reçoit les hommages empressés des gouvernements dont il tient le sort en ses mains ; n'avons-nous pas vu un jour le ministre des finances Doumer supplier à genoux et mains jointes S. M. Rothschild de vouloir bien élever des cours dont la dépression devenait menaçante pour le gouvernement.

La prière, étant humble, devait être exaucée : elle le fut : les cours se relevèrent peu à peu, mais en soulignant dans la même mesure notre croissante abjection[1]. Voilà pour la Bourse !

Pour les *Banques*, elles sont également aux mains des Juifs, depuis la Banque de France, où le baron Alphonse est régent, jusqu'à la dernière banque de province, ordinairement tenue par un de ses coreligionnaires, pardon ! de *sa race* : il ne s'agit pas ici de religion.

[1] Nous devons ajouter, avec M. le député Denis, que, « sur « 97 maisons de coulisse en valeur, il y en a *53* entre les « mains d'*étrangers, la plupart juifs ;* que, sur 368 comman- « ditaires de coulisse en valeurs, *225 sont étrangers, la plu- « part juifs* ».

Rien qu'à Paris, il y a 102 banquiers juifs sur 282 : presque la *moitié*, au lieu du 1/300 réglementaire !

En province, c'est à l'avenant.

Rien à ajouter sur les banquiers juifs d'Algérie, dont nous venons de parler.

Que dire des *Compagnies financières*, dites d'intérêt général ? Naturellement qu'elles sont d'intérêt privé, la plupart, et que les Juifs y figurent comme partout dans des proportions scandaleuses.

Nous voyons par exemple :

COMPAGNIES

1° *Caisse d'épargne et de prévoyance à Paris :* Directeur : ALPHONSE DE ROTHSCHILD !

2° *Assurance générale contre l'incendie :* Vice-président du Conseil d'Administration : BARON ALPHONSE !

3° *Assurances générales maritimes :* Vice-président du Conseil d'Administration : BARON ALPHONSE !

4° *Assurances générales sur la vie :* Vice-président du Conseil d'Administration : BARON ALPHONSE !

5° *Nationale-Incendie :* Administrateur : GUSTAVE DE ROTHSCHILD !

6° *La Nationale-Vie :* Administrateur : GUSTAVE DE ROTHSCHILD !

Un mot de la *Roulette* de Monte-Carlo, qui n'est pas en France, mais qui a déjà tant fait de victimes françaises qu'un journal français proposait récemment d'y établir un nécrologe spécial.

Cette maison de jeu, qui n'est en réalité qu'une maison financière, au profit du propriétaire et au détriment *nécessaire* des joueurs, qui en est le bénéficiaire et le protecteur ?

Le prince de Monaco, époux d'une Juive !

A propos de jeux, *le XIX*e *Siècle* lui-même signalait à *la Libre Parole* (novembre 1893) le cercle de Neuilly, « juif, disait-il, à faire pâlir celui de l'Escrime ».

Il ajoutait : « Le commissaire des jeux est un nommé *Albert* Lévy; le changeur, à la fois prêteur, s'appelle Lévy également, mais *Lucien*, pour distinguer. »

Assez comme cela des Compagnies financières et des tripots, et passons à l'administration.

CHAPITRE XI

FRANCE ADMINISTRATIVE

M. de Marcère, en mai 1895, a relevé le fait suivant du haut de la tribune, qu'à la fin du gouvernement de juillet « il y avait 150.000 *fonctionnaires*, tandis qu'aujourd'hui il y en a 900.000[1] ».

Ce chiffre est exagéré, mais on ne peut nier qu'il ne soit à l'avantage des Juifs : plus il y a de fonctionnaires et moins le nombre de fonctionnaires juifs paraît exorbitant. Faisons donc au Juif la part belle et mettons : 900.000.

Cela donnerait exactement droit au Juif à 3.000 fonctionnaires.

Sans en dire le nombre précis, nous ne croyons pas exagérer en disant qu'ils sont peut-être *cinquante mille*. On les trouve partout, qu'on en juge :

A Aix (Provence), où les Juifs sont exactement 300 sur 30.000 habitants et n'auraient même pas droit à une fonction, ils en ont 13, que voici :

1° Le maire : Benjamin Abram (culbuté aux dernières élections) ;

2° Le procureur général : Éliacin Naquet ;

3° L'avocat de la ville : Adrien Crémieu ;

4° Conseiller à la cour : Valabrègue ;

[1] D'après le budget de 1896, le chiffre exact est de : 416.000 fonctionnaires.

5° Conseiller à la cour : Lyon ;

6° Président du Syndicat agricole d'Aix : Naquet ;

7° Conseiller près le tribunal de commerce : le Juif Lionel ;

8° Conseiller près le tribunal de commerce : le Juif Bédarrides ;

9° Juge suppléant : le Juif Gabriel Milhaud ;

10° Président du Syndicat des Négociants en huile : le Juif Lunel ;

11° Vice-président de la Commission administrative des hospices : le Juif Lisbonne[1] ;

12° Président du Conseil d'administration de la Caisse d'épargne d'Aix : le Juif Laroque ;

13° Président de la Chambre des arts et manufactures : le Juif Laroque.

A *Avignon*, nous lisions, en août 1895, sur une lettre de faire-part d'une famille juive, dit *la Croix d'Avignon*, 12 noms parmi lesquels nous remarquions *huit* fonctionnaires ou membres honorés de distinctions honorifiques, savoir :

Un contrôleur des contributions directes ;

Un ancien président de la Chambre du commerce ;

Deux juges d'instruction ;

Un officier d'artillerie ;

Un président honoraire de la Cour de cassation ;

Un chevalier de la Légion d'Honneur ;

Un commandeur de la Légion d'Honneur.

A *Issy* (Seine), il n'y a pas une demi-douzaine de juifs ; l'un, Mayer, était, avant les élections de mai, maire de la commune.

A *Mouriès* (Bouches-du-Rhône), il y avait *deux* juifs

[1] Nommé, en mars 1896, juge au tribunal par M. Ricard.

sur 1.900 habitants, en 1894 : l'un, Millaud père, privé de ses droits civils; l'autre, Millaud fils, maire du pays (*Libre Parole*, 25 mars 1894).

A Paris, le roi de l'or, M. Alphonse de Rothschild, 2, rue Saint-Florentin, cumule les fonctions et les titres suivants :

1° Commandeur de la Légion d'Honneur[1];

2° Régent de la Banque de France;

3° Président du Conseil d'administration des Chemins de fer du Nord;

4° Président du Conseil d'administration du Chemin de fer de Grande Ceinture;

5° Administrateur des Chemins de fer de l'Est;

6° Directeur de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Paris;

7° Trésorier de l'Institut Pasteur[2].

Son frère, le baron Edmond, 41, faubourg Saint-Honoré, est plus modestement :

1° Administrateur du Chemin de fer du Nord;

2° Administrateur du P.-L.-M.

Mais ce sont là les petits côtés de la question. Passons en revue les ministères, c'est là que nous verrons la véritable situation administrative des Juifs.

Nous avons vu plus haut qu'ils encombrent le *ministère de la Guerre*, qu'ils sont maîtres absolus au *ministère des Finances*, où règne Rothschild.

[1] Décoré par le tsar du Grand Cordon de l'*Aigle blanc*, septembre 1896.

[2] Ce qui explique la récente générosité de Mme Hirsch à l'Institut Pasteur; les millions changeaient seulement de caisse; mais la caisse restait toujours juive. Même explication pour l'enthousiasme de M. Duclaux, directeur de l'Institut, pour la cause de Dreyfus.

Nous devons ajouter qu'au même ministère des Finances il y a, en dehors du roi de l'or, ou plutôt sous sa dépendance, vingt-sept HAUTS fonctionnaires juifs.

On connaît la nomination, en février dernier, de l'ancien préfet juif Cohn au poste de trésorier-payeur général des Ardennes, la nomination en avril, par le Juif Lockroy, à la sous-direction de la comptabilité générale et aux appointements de 12.000 francs, du Juif Tréfen, qui a bénéficié d'un tour de faveur après *six mois de service seulement*. Que voulez-vous ? Pourquoi aussi les autres ne sont-ils pas Juifs ?

Ne pas oublier cependant que les Juifs fonctionnaires ne sont pas toujours des modèles de délicatesse dans l'accomplissement de leurs fonctions : à preuve, le Juif Jacob Veil, ancien trésorier-payeur général de Belfort, révoqué pour indélicatesse. Du reste, voici la note publiée par *la Vérité* (14 août 1894) :

« M. Jacob Veil est depuis quinze jours suspendu de ses fonctions, disgracié pour ses coupables manœuvres à l'occasion du dernier emprunt de la Ville de Paris.

« Il avait reçu, pour les répartir entre les souscripteurs, huit cents certificats irréductibles ; au lieu de es mettre en circulation, il s'est attribué six cent quarante de ces certificats, la part du Juif.

« Ce sont les employés eux-mêmes qui ont apposé de fausses signatures sur les souches des récépissés.

« A 30 francs par titre, M. Veil a réalisé, au détriment du public, une bonification de 20.000 francs en une seule journée, et sans avoir couru le moindre risque.

« On peut regretter pour les Finances de l'État que le droit d'accroissement, si dur pour les congrégations, épargne ces lucratives opérations. »

La Croix ajoutait ce mot :

« On voit que ce Juif mérite plus qu'une révocation.

« C'est le même Juif, qui, dans un banquet que lui offraient ses coreligionnaires religieux et politiques, se plaignait amèrement de *la Croix*, qui avait dénoncé l'envahissement du territoire de Belfort par les fonctionnaires juifs.

« N'avions-nous pas raison ? »

Au *ministère de la Marine* trône le Juif Lockroy, avec, pour chef de cabinet, le Juif Ignace, décoré de la Légion d'Honneur, le 1er janvier 1899.

Sous la dépendance du *ministère des Cultes*, nous remarquons, parmi les Juifs de la synagogue, le Grand Rabbin Lehmann Joseph, directeur du Séminaire *Talmud Torah*, décoré également de la Légion d'Honneur, le 1er janvier 1899.

Au *ministère de l'Intérieur*, où les Juifs auraient droit à un tiers de préfet (1/300) suivant l'expression de M. Denis, député, ils sont plus de *trente*, préfets et sous-préfets. On connaît les Isaac de Fourmies, les Torrès du Blanc, les Vel-Durand du Nord, les Cohn de la Loire, les Strauss de la Drôme, les Hendlé de Rouen, les Salmon du Havre, les Weil de Meaux, etc.

Hendlé fils est secrétaire général de la préfecture du Calvados ; Edmond Aaron Cahen est commissaire du gouvernement près le conseil de préfecture de la Seine.

On connaît les policiers juifs Grumbach à Paris, Schramech à Marseille.

Au *ministère de la Justice*, le nombre des Juifs devient réellement encombrant ; il y en a des multitudes comme Dreyfus, juge d'instruction au Havre ; Naquet Éliacin, procureur d'Aix ; Carcassonne, juge suppléant à Alais ; Durand, président de la 9e chambre au tribunal

de première instance de Paris ; Lisbonne, juge au tribunal d'Aix [1]. Ce Lisbonne était l'ami de Crémieux, l'auteur du décret de naturalisation des Juifs d'Algérie. Voilà son principal titre aux faveurs ministérielles !

Enfin, il y a 10 Juifs conseillers à la Cour d'appel de Paris, 9 Juifs au Conseil d'État [2], et le Juif Lœw à la Cour de cassation.

Au *ministère de l'Agriculture*, il y a 11 Juifs, à peu près aussi agriculteurs que M. de Rothschild, l'ancien trésorier des Agriculteurs de France.

Au *ministère des Travaux publics*, il y a 30 juifs, plus huit inspecteurs généraux des Ponts et Chaussées. C'est l'ingénieur Juif Cohen qui présida à la construction de la fameuse digue de Bouzey. « C'est le froid, disent les camarades juifs de Cohen, qui a occasionné la rupture de la digue ! » Connu !

A la *Direction des Postes et Télégraphes*, il y a 21 Juifs.

Au *ministère de l'Instruction publique*, ils sont 30, sans compter bien entendu les Juifs qui peuplent les dépendances de ce ministère. Par exemple : le Juif Weill, directeur du collège Chaptal ; Moïse Petit, professeur au lycée Janson et inspecteur général de l'Instruction publique (enseignement primaire) ; Cahen Albert, professeur au collège Rollin ; Charles Salomon, au lycée Condorcet ; Dauriac, à la Sorbonne : ces trois derniers professeurs en même temps au *Séminaire rabbinique*, 9, rue Vauquelin ; etc.

Le collège Jacques Amyot, à Melun, est tenu par des Juifs.

[1] Nommé en mars dernier par le ministère radical Bourgeois.

[2] Un de plus, depuis la récente nomination du juif Vel-Durand, ex-préfet du Nord.

L'école Monge est un établissement juif[1].

Un grand nombre de professeurs de philosophie dans les lycées ou les facultés sont Juifs : par exemple, le Juif Milhau à Montpellier.

Au *ministère des Beaux-Arts*, nous trouvons le Juif Salomon Reinach, conservateur du musée de Saint-Germain. C'est lui qui proposait au gouvernement, en 1893, de faire raser, sous prétexte de fouilles archéologiques, le couvent et la cathédrale du cardinal Lavigerie, à Carthage[2].

Ce couvent abrite, on le sait, l'illustre religieux, archéologue, correspondant de l'Institut, le P. Delattre, que le Congrès des Sociétés savantes vient de faire décorer de la Légion d'Honneur, pour ses précieuses découvertes dans l'Afrique du Nord.

Découvertes pour découvertes, le Juif Reinach eût préféré les siennes... naturellement, fût-ce au prix de la ruine d'une de nos gloires africaines. Évincé, le Juif, cette fois.

A ce nom peu sympathique, nous pouvons ajouter ceux de Juda, dit Colonne, célèbre par ses « concerts spiri-

[1] Nous lisons dans *la Croix* (31 octobre 1896) :

« On vient de créer, à Marseille, une faculté communale de droit.

Elle a douze professeurs.

Trois sont juifs : MM. Bédarrides, Alphandéry et David.

Le quart des Juifs, comme si les Juifs formaient le quart de la population marseillaise (ils sont 5.000) ; de quel droit ?

Du droit de l'omnipotence avec laquelle ils nous écrasent méthodiquement depuis un siècle.

C'est un tour de plus à la vis, voilà tout. »

[2] Son frère Joseph est l'inventeur des lois existantes en vertu desquelles 50.000 religieux français furent expulsés en 1880. Quelle famille néfaste !

tuels du Vendredi Saint », la cabotine Sarah Bernhard (juive de race), de Catulle Mendès, critique d'art ;

Des directeurs de théâtre : Mussay du *Palais-Royal*, Nunès des *Folies dramatiques* avec Mayer pour secrétaire général, Millaud du *théâtre de la République*, Marx de *Cluny*, Franck du *Grand-Guignol* ;

Des secrétaires généraux de théâtre : Abraham du *Gymnase*, Lionel Mayer des *Nouveautés*, Lévy de l'*Ambigu*, etc.

A propos d'art, disons tout de suite que la critique juive n'est judicieuse qu'à la condition, bien entendu, d'éliminer toute pièce artistique qui n'est pas à la gloire d'Israël.

M. Edmond de Goncourt en a su quelque chose, à l'occasion d'une pièce littéraire nettement antisémite, que les critiques d'art juifs ont discréditée de tout leur pouvoir.

L'auteur, confiant à M. Gaston Méry le chagrin de sa petite mésaventure, ajoutait (*Libre Parole*, 7 mars 1896) :

« Oh ! je ne demande pas qu'ils soient pendus, fusillés, — un jour seulement, j'ai demandé, en plaisantant, que la famille Rothschild fût habillée en jaune, — mais je voudrais qu'il fût pris des mesures, des lois, pour les empêcher d'arriver à l'accaparement de toute la richesse nationale... Mais ça, ce n'est pas mon affaire ; je ne puis que combattre avec la plume du romancier et de l'auteur dramatique. »

Nous faisons ici comme M. Edmond de Goncourt, sans plus d'espoir que lui de nous attirer les sympathies des critiques d'art en Israël ; mais nous aurons, en revanche, celles de tous les bons Français, et elles nous suffisent. Sur ce, nous passons au chapitre suivant.

CHAPITRE XII

FRANCE POLITIQUE

Elle est formée du *Pouvoir exécutif* et du *Pouvoir législatif*.

Nous avons vu, dans la France *administrative*, le pouvoir *exécutif* aux mains des Juifs. Reste à examiner le *pouvoir législatif*, formé de la Chambre des députés (580 membres environ) et du Sénat (300 membres).

Rigoureusement, les Juifs (1/300) n'auraient droit qu'à UN *sénateur* et à DEUX *députés* au maximum.

Les élections de 1898 ont éliminé Reinach et Naquet. Mais nous comptons encore Raynal, Thompson (soumis à l'enquête), Lockroy et Klotz. Encore un de trop!

Ils ont, du reste, la direction des partis politiques dans les deux Chambres. M. Loubet, protecteur officiel d'Arton et de tous les Juifs du Panama, préside le Sénat! M. Brisson, l'éteignoir de l'enquête sur les *Chéquards*, couvrait hier de sa protection les Juifs de la Chambre.

On dit : la Franc-Maçonnerie, voilà l'ennemi! c'est possible, c'est même certain! ce qui est tout aussi certain, c'est que la Franc-Maçonnerie n'est pas l'unique ennemi, ni même le plus puissant.

Elle n'est que le pantin dont la juiverie tient en mains les ficelles.

Celle-là manœuvre sur les tréteaux, pour la galerie,

Celle-ci demeure dans la coulisse et lui donne l'impulsion[1].

Au surplus, le chef de la Maçonnerie universelle, l'inspirateur de la Maçonnerie en France est Juif.

Cet homme qui a dit : « Si je n'étais Italien, je voudrais être Prussien ; j'ai deux haines au cœur : Dieu et la France », cet homme n'a pas cru la Franc-Maçonnerie suffisante pour symboliser cette double haine, et, de catholique qu'il était, il s'est fait Juif...

Nathan, chef de la Maçonnerie italienne, est Juif, comme en France tous les Juifs sont francs-maçons. C'est, du moins, ce que nous apprend la petite note suivante, fort suggestive :

« Un de nos amis nous racontait naguère qu'un jour, en causant avec un juif qu'il connaissait, celui-ci posa cette question : Pourquoi ne feriez-vous pas, vous aussi, partie de la Franc-Maçonnerie ? Vous iriez plus commodément votre chemin ; *on vous protégerait.* »

Notre ami lui répondit : « Vous savez que je suis chrétien : je ne veux pas apostasier. Mais vous, Monsieur, vous êtes donc franc-maçon ? »

« Oui, reprit son interlocuteur, je suis franc-maçon ; tous les Juifs le sont également. »

(*Croix de l'Isle de Groix*, numéro de décembre 1894.)

[1] Un *factum* calomnieux contre le clergé a fait le tour de la France pendant six mois dans tous les journaux de la secte. *La Croix du Nord* (4 février 1897) nous a révélé l'auteur de cette initiative : le JUIF WELHOF, pontife de la loge lilloise « La Fidélité ».

Un nouveau *factum* anticlérical, aussi menteur que celui du Juif Welhof, mais plus impie, est sorti des presses du *Stéphanois*, où Sébastien Faure imprime ses blasphèmes. Or ce journal a pour gérant le JUIF L. DREYFUS, un des chefs de la loge de Saint-Étienne (*Croix du Nord*, 7 février 1897).

Et voilà comment les Juifs tiennent la Maçonnerie !

Ils tiennent également le socialisme par Jules Guesde et Lafargue, tous deux gendres de Juifs, comme ils tiennent tous les partis politiques ou religieux.

« A l'époque du Boulangisme, écrivait M. Édouard Drumont (25 février 1896), ils tenaient les cartes dans tous les jeux :

« Reinach représentait la *République opportuniste*, Naquet la *revision*, Arthur Meyer la *monarchie* et le *catholicisme*...

« Il en est de même du mouvement socialiste qui prend son mot d'ordre du Juif Singer de Berlin. »

Voilà pourquoi les socialistes de France [1] refusent de marcher contre le Juif, et, quand vous leur demandez pourquoi, ils vous donnent cette reponse à laquelle ils

[1] Nous ne parlons ici que des chefs et *nullement des soldats* qui les suivent, la plupart de bonne foi et en toute sincérité. Rendons hommage à cette sincérité, cela nous met à l'aise pour mieux flétrir ceux qui en abusent à leur profit.

Le tableau suivant, de *la Croix du Dauphiné* (1er mai 1896), est la peinture fidèle des chefs socialistes :

Les Juifs Singer, Adler, l'enjuivé Liebknecht et autres gros bonnets du socialisme austro-allemand sont des millionnaires. Singer est même un grand usinier qui fait crever de faim ses ouvriers et déclare hautement qu'il trouve tout naturel que ses ouvrières demandent au vice le supplément de pain qui leur est nécessaire pour vivre.

Le citoyen Vollmar possède une villa splendide sur les bords des lacs alpins de la Haute-Bavière.

Le citoyen Bebel, député de Strasbourg, vient d'acquérir une propriété splendide sur le lac de Zurich et va faire construire devant sa villa une magnifique terrasse sur les bords du lac.

Le père du socialisme contemporain, l'allemand Karl Marx, — un Juif encore, — fut assez riche pour vivre rentier en

ne croient pas eux-mêmes : *Nous attaquons uniquement le capital sans examiner s'il est juif ou catholique.*

Comme si le capital avait une religion, comme si le mot *Juif* ne désignait pas uniquement la *race*[1], comme

Angleterre et pour y écrire tout à l'aise ses prétendus livres scientifiques. Son neveu et disciple, le Juif Lasalle, n'était pas moins renté que son oncle...

En France, aussi, les *amis du peuple* sont à l'abri de la misère, qu'ils ne connaissent que par les romans d'un autre bon ami du peuple, l'archi-millionnaire Eugène Suë.

Le citoyen Jaurès est gros propriétaire dans le Tarn, s'il vous plaît ! Le citoyen R... est assez cossu pour consacrer sans peine des centaines de mille francs à l'achat de vieux tableaux.

Mieux que ça ! Un des plus farouches députés socialistes, le citoyen Berteaux, député de Paris, est non seulement millionnaire, proprio, capitaliste, repu, etc., etc., mais, le malheureux ! il vit même de l'*agio :* il est l'un des principaux agents de change à la Bourse de Paris et, en cette qualité, chevalier de la Légion d'Honneur.

Je vous assure que celui-là doit peu se soucier des Fourneaux économiques et qu'il se préoccupe beaucoup plus de la baisse de l'*Italien* et du *Pampelune*, de la hausse du *Suez* et du *Transatlantique* que des *Trois-Huit.*

Le dernier élu socialiste, le citoyen Louis Sautumier, député de Neuilly, est un bon gros garçon, paraît-il, gras, dodu et très fêtard... (Il est mort chrétiennement depuis : paix à sa mémoire !)

On pourrait multiplier les exemples à l'infini. Ceux-là suffisent pour montrer au peuple ces fantoches qui peuvent si généreusement dépenser un louis pour récolter une *banknote*, en faisant crier à tue-tête : « *Vive la sociale !* Mort aux riches !... »

[1] Le juif Dr Herzl, dans son article magistral : *l'État Juif* (31 décembre 1896), émet bien des erreurs favorables aux Juifs ; mais il a néanmoins cette phrase significative, à propos des mariages mixtes de Juifs et de non-Juifs :

« Un juif baptisé a épousé une Juive. »

si cette race n'était pas l'éternelle ennemie de la race française qu'elle supplante partout, qu'elle vole et ruine de toutes les manières depuis cent ans !

— Vous n'attaquez que le capital, dites-vous; ayez au moins la pudeur d'attaquer d'abord celui qui est mal acquis.

Voyez, parmi les fortunes mal acquises de 38 millions de Français, s'il en est une seule qui égale les milliards détenus dans les mains d'un seul Juif.

Au point de vue de l'ensemble, voyez ensuite s'il est juste que 130.000 Juifs possèdent en France le tiers (80 milliards) de la fortune mobilière et immobilière dont ils laissent les deux autres tiers seulement à 38 millions de Français?

Le Juif tient tous les partis en France : maçonnerie, socialisme, monarchisme, etc. ; il tient le parlement, il tient le gouvernement, il tient le pouvoir en un mot, par cette raison très simple que le pouvoir vient de l'opinion, que l'opinion est faite par la presse, QUE LA PRESSE EST A PEU PRÈS TOUT ENTIÈRE AUX MAINS DES JUIFS.

Donc on peut être *Juif* et *baptisé* en même temps. Et il y a beaucoup de Juifs en effet baptisés.

Or le baptême est le *reniement de la religion* des Juifs.

Donc le mot *Juif* ne *signifie pas la religion*, sans quoi on ne pourrait être Juif et baptisé à la fois.

Et, s'il ne signifie pas la religion, ou il ne signifie rien du tout, ou il signifie : LA RACE.

CHAPITRE XIII

LA PRESSE

La presse ? C'est l'instrument nécessaire de la domination politique, voilà pourquoi nous lui devons une place à part dans la *France politique.*

Que seraient les Juifs en France sans la presse ? *Rien, nulle part.*

Que sont-ils avec la presse ? — *Ils sont tout, partout.*

Ah ! comme il avait raison le Juif Crémieux lorsqu'il disait, il y a 50 ans, à ceux de sa race : « Regardez tout « le reste comme rien, l'argent comme rien, la consi- « dération ou le mépris comme rien, les places comme « rien ; *regardez la presse comme tout, parce qu'avec la « presse nous aurons tout le reste !* »

Aujourd'hui, ils ont la presse... et tout le reste.

Ils tiennent la presse de trois manières : 1° par les *propriétaires, directeurs, rédacteurs* ou *administrateurs de journaux ;* 2° par les *annonces commerciales ou financières ;* 3° les *subventions* (ou mensualités).

1° *Par les propriétaires, directeurs, rédacteurs, etc.* — Le Juif Bernard Lazare, publiciste, rédige des brochures menteuses en faveur du traître Dreyfus.

Hier encore le Juif Mayer administrait *la Lanterne.* Le Juif est parti. Son esprit est demeuré. *La Lanterne* n'y a rien perdu, sauf la caisse.

Le Juif Reinach collabore, au choix, à *l'Aurore*, au *Siècle*, aux *Droits de l'homme* et au *Figaro*.

Les Juifs Arthur Meyer et Ferdinand Block dirigent et rédigent *le Gaulois*.

Les Juifs Camille Dreyfus, Paul Dreyfus et Bernheim règnent à *la Nation*.

Les Juifs Valentin Simond, Henry Baüer rédigent *l'Écho de Paris*.

Le Juif Franck, suicidé (13 août 1898), dirigeait *la Liberté* des Juifs Péreire, où collabore le Juif Cohen.

Les Juifs Strauss et Klotz sont au *Paris*.

Les Juifs Abraham et Rosenthal étaient hier, les Juifs Wolf et Emile Berr sont aujourd'hui au *Figaro*.

Abraham Dreyfus est au *Gil Blas*, Bernheim au *Journal;* Schwob Lazare et Cerfberr sont à *l'Événement ;* Strauss est au *XIX*[e] *Siècle*, Crémieux à *la Petite Presse*, Hément au *Rappel;* Victor Simond et Hirsch sont au *Radical;* Hément collabore au *Temps*, Klotz au *Voltaire*, Singer à *la Vraie Parole*, Weil aux *Débats*, enfin Strauss à *l'Agence nationale* (ancienne *Agence Dalziel*); etc.

L'Agence Havas est juive dans bon nombre de ses correspondants.

Le National, journal du Juif Weill, a été loué à M. Bourgeois et au parti radical (mai 1896).

La Petite République n'a peut-être pas un personnel Juif, mais ses rédacteurs subissent ouvertement l'inspiration juive, M. Jaurès surtout.

Le socialisme n'est-il pas par excellence *une idée juive ?* L'école socialiste *allemande* n'est-elle pas *juive* avec les Juifs Lasalle, Aron, Singer, Frie llander et Packuscher ? avec son organe juif le *Worwaerts*, qui eut pour collaborateur le Juif Cronheim, qui a pour rédacteur le juif Schœnlank ? L'école socialiste *française* n'est-elle

pas juive avec son chef le *Juif Karl Marx*, avec ses principaux champions Guesde et Lafargue, tous deux *gendres de Juifs ?*

Guesde a pris part au Congrès internationaliste de Stuttgard (octobre 1898), présidé par le Juif Singer, à côté des juifs Kloss, vice-président, Schœnlank, etc.

En travaillant pour l'idée socialiste, les rédacteurs de *la Petite République* travaillent donc, en France, comme le *Worwaerts* en Allemagne, pour une idée exclusivement juive et se rangent par là même, peut-être à leur insu, dans la catégorie des journalistes juifs ou domestiqués par la juiverie. Mais les Juifs ont une autre manière de tenir un journal à leur dévotion :

2° *Par les annonces financières ou commerciales.* — On sait comment cela se fait. Un journal a besoin de vivre, et quelquefois le pain manque à la rédaction. A l'affût de ce besoin fort légitime, le Juif se présente : « Tenez ! voilà de l'or, mais... *insérez cette annonce !* » L'annonce est insérée, les lecteurs *gogos* s'empressent de vider leur porte-monnaie dans la poche du Juif, qui s'empresse, lui, de la vider dans son coffre-fort, et tout le monde est content : le *gogo* de « sa bonne affaire » ! le Juif de son or, le journaliste de son morceau de pain.

Et voilà comment les Juifs tiennent *par l'estomac* le grand nombre des journaux qui leur échappent par la rédaction. Ils ont encore une troisième manière :

3° *Par les subventions ou mensualités.* — Le Juif a séduit bien des sots par l'annonce financière ou commerciale ; mais il ne les a pas séduits tous ; or il veut les séduire tous pour les voler tous ! Comment faire ?...

C'est très simple : il va trouver le directeur d'un journal :

— Monsieur le Directeur, il me faut un éloge senti,

en première page, de mon entreprise financière ou commerciale !

— Très bien ! réplique le directeur qui a, non pas faim, mais soif... de la soif inextinguible de l'or ; mais combien me donnerez-vous ?

— Dix mille, cent mille, un *million !* (Demandez au *Temps* si ce dernier chiffre, pour être fantastique, est imaginaire !)

— Tope là ! Vous aurez votre *éloge senti !*

Le lendemain, le journal parle de cette entreprise, « véritable Pactole qui va rouler de l'or dans les poches des souscripteurs » ! Allez la musique !

Ce sont les souscripteurs qui sont roulés !... au profit du Juif.

Voilà l'histoire de tous les Panamas passés, présents et à venir, commis ou à commettre par la juiverie maîtresse de la presse !

De même que les Juifs vendent leurs éloges, ils vendent aussi leur silence.

Nous lisons dans le rapport financier de la Société de Monaco pour 1895 que le bénéfice net de cette année a été de PLUS DE 13 MILLIONS, mais aussi nous voyons à la rubrique *Subvention à la presse* une distribution de 1.160.000 FRANCS A LA PRESSE FRANÇAISE.

Pourquoi cette distribution ? *Pour taire les suicides fréquents* au prix desquels se réalisent ces gains scandaleux !..

Nous avons publié en 1896 le fait suivant, qui en dit long sur la conspiration juive du silence.

Le deuxième volume annoncé de M. Edouard Demachy, sur les Rothschild, vient de paraître. C'est l'histoire commencée, mais non épuisée, de la branche française. Sans vouloir l'apprécier pour l'instant, signalons

quelques intéressants passages sur la presse contenus dans la préface :

Rothschild et la presse

« La presse, dit l'auteur, n'est sous la dépendance que des directeurs de journaux.

Quant à ces derniers, ils sont, pour la plupart, sous la dépendance *des Rothschild, des établissements financiers et de la Franc-Maçonnerie, ce qui est tout un...*

La presse en général n'est pas vénale, mais la plupart des directeurs de journaux le sont absolument...

J'avais fait à L... la connaissance de R...

Je croyais donc avoir tous les atouts dans mon jeu...

La veille du jour où je comptais lui porter mon livre sur *la Banque de France*, je rencontrai, en sortant de chez Savine, un important personnage de cette maison.

Après avoir subi une série de remontrances que son âge lui permettait de me faire, il ajouta :

« *Du reste, votre livre n'aura aucun succès, vous en vendrez à peine quelques centaines d'exemplaires, et la presse tout entière n'en soufflera mot.*

— *Je sais*, répondis-je, *que les billets de votre établissement sont agréables à l'œil et doux au toucher, mais il existe encore quelques portes qui résistent à vos arguments.*

— Et lesquelles donc ?

— Mais quand ce ne serait qu'à (ici le nom du journal).

— Voulez-vous parier qu'il n'annoncera pas votre livre ?

— Combien ?

— Cinq louis ?

— Le délai ?

— Trente jours.

— Entendu

Le trentième jour venu, je dus reconnaître que j'avais perdu mon pari !

M. R..., paraît-il, avait donné des ordres qui n'avaient pas été obéis. Je le priai alors d'annoncer les *Rothschild*. Il me le promit !

J'attends depuis plus de vingt jours ! rien n'est paru. »

Rothschild et divers journaux

M. V..., directeur du *X*..., journal socialiste, a répondu qu'il ne voulait publier *absolument rien* sur les Rothschild.

Même résultat à *la Petite République*, au *Figaro;* ce qui prouve que les collectivistes comme les boulevardiers sont à la dévotion de la juiverie.

Rothschild et les journaux catholiques

Il ne restait donc que les journaux catholiques purs et quelques très rares journaux indépendants.

« Je tiens à leur dire ici toute la reconnaissance que je leur en garde, et en première ligne à remercier les courageuses *Croix* qui ne craignent pas, elles, d'attaquer avec vigueur les Juifs et les francs-maçons, les *seuls et véritables ennemis* de tout ce qui peine, de tout ce qui travaille et de tous ceux à qui il reste quelques nobles sentiments dans l'âme [1].

[1] M. Édouard Demachy, à qui nous demandions des nouvelles de son volume, ne nous en voudra pas de publier une partie de sa réponse (du 27 octobre 1896) :
« Je suis très écœuré, car la vente marche fort mal ; j'ai à
« lutter contre l'apathie et le mauvais vouloir de tous.

Etonnez-vous après cela de l'éloge dithyrambique que le Juif Saulus adressait, avec une indécence de singe, à la toute-puissance de sa race, en janvier 1895, dans le *Wücherpille*, journal de Mayence :

« Aucun peuple n'a réussi à acquérir la domination « sur les autres aussi facilement que nous autres Juifs, « disait-il.

« En dehors de la *clique* de la presse (sous-entendu : « qui nous appartient), le publiciste n'est plus rien. Nous « n'avons qu'à organiser contre lui la conspiration du « silence. *Aussi notre domination paraît-elle assurée* « *encore pour longtemps, malgré le courant antisémitique* « *qui aujourd'hui fait le tour du monde.* »

Devant un pareil aveu, personne n'a plus de peine à comprendre comment les Juifs *par la presse* font l'opinion par l'opinion, font les partis par les partis, le parlement par le parlement, le gouvernement en un mot, comment *les Juifs par la presse gouvernent la France.*

Il n'y a pas très longtemps, comme nous le disions plus haut, que le ministre des Finances, Doumer, était à genoux devant le baron Alphonse !

M. Quesnay de Beaurepaire, à propos de la partialité révoltante des juges de la Cour de cassation, pour Dreyfus, contre l'État-Major, a publié, le 28 janvier 1899, le terrible aveu suivant, d'après une lettre datée de Nice et reçue à Paris le 20 janvier :

« Il y a quelque douze ans, M. Hérisson, ancien ministre du Commerce, étant en villégiature à Grasse,

« LES LIBRAIRES FONT CE QU'ILS PEUVENT POUR NE PAS VENDRE « ET DÉCOURAGER L'ACHETEUR.

« JE N'AI PAS ENCORE VENDU 500 EXEMPLAIRES DU 2e VOLUME.

« Aussi ne sais-je pas encore quand je ferai paraître le « troisième. »

a dit ceci (c'était du moins le sens) dans une conversation entre amis :

— « Ah! Messieurs, vous nous conseillez de faire ce que nous voulons, ce que nous croyons bon pour le pays!

« Mais si vous saviez!... Nous ne sommes pas libres.

« Ainsi, *dans toute question, je ne dis pas que le gouvernement doive prendre avis des grands banquiers juifs*, mais IL NE PEUT RIEN FAIRE SANS LES EN AVERTIR. »

Un pareil hommage couronne évidemment la démonstration de l'*Omnipotence* juive[1]. Il ne nous reste plus qu'à parler des *moyens de l'anéantir*.

[1] Il n'entre pas dans notre plan, et ce n'est pas la question, d'énumérer ici les crimes sociaux ou individuels dont les Juifs se rendent tous les jours coupables, à la faveur de cette *Omnipotence*. M. Édouard Drumont l'a magistralement fait jusqu'ici dans ses livres, et son journal continue vaillamment à le faire tous les jours. Notons seulement qu'en *dix ans*, grâce aux Juifs, nous avons eu 20 *kracks* qui ont jeté la ruine, la désolation et la mort dans des milliers de familles françaises.

DEUXIÈME PARTIE

DES MOYENS D'ANÉANTIR L'OMNIPOTENCE JUIVE

PRÉAMBULE

Il y a deux espèces de moyens : les moyens *prochains* et les moyens *éloignés*. Ceux-là sont, à des degrés divers, à la portée de chacun, suivant sa condition sociale; ceux-ci sont plutôt à la portée de la nation elle-même, dans son ensemble.

Les moyens prochains se réduisent à deux, que nous appellerons, si l'on veut : LE SOUVENIR, L'ACTION.

CHAPITRE PREMIER

PREMIER MOYEN : LE SOUVENIR

Bien graver dans sa mémoire les preuves de l'omnipotence juive. L'idée seule engendre l'acte. Le Français ne fait pas d'acte d'hostilité contre le Juif, parce qu'il n'a pas contre lui d'idée bien précise qui emporte sa conviction.

Il sent bien qu'il est dévoré petit à petit, mais il ne sait pas très bien comment cela se fait. Le Juif Saulus avait l'intuition de cette ignorance quand il écrivait dans le *Wucherpille*, en janvier 1895 :

« Aujourd'hui les peuples souffrent de deux défauts « que nous allons résumer : l'un, c'est de *vivre au jour*

« *le jour sans vues élevées sur les causes ou sur les effets,*
« *sur le passé ou sur l'avenir...* »

« Le second défaut est la *difficulté avec laquelle les* « *non-juifs se décident à faire un sacrifice pécuniaire* « *pour soutenir leur cause dans les journaux*, etc. »

Quelle clairvoyance tout de même, dans ce Juif !

Le peuple est excusable, dans une mesure, de ne l'avoir pas au même degré.

Pour *avoir une vue élevée*, il faut qu'on y élève notre regard.

Pour *faire un sacrifice*, il faut savoir à quoi il doit aboutir.

Le peuple trouvera, croyons-nous, cette double clairvoyance dans le tableau de l'*Omnipotence juive*, qui n'a d'autre mérite, en définitive, que de synthétiser ces traits de mœurs sémitiques que M. Drumont a jetés à pleines mains à travers toutes ses œuvres et dans son journal.

Maintenant que le peuple peut voir, s'il refuse de voir et d'agir, il sera véritablement sans excuse ! Mais comment agir ? Nous l'allons voir.

CHAPITRE II

DEUXIÈME MOYEN : L'ACTION

Cette action consiste à *créer en France, contre le Juif, l'isolement que Napoléon voulait créer en Europe contre l'Angleterre.*

Contre la perfide Albion il fit le blocus continental : contre le perfide Juif (*perfidis Judæis*, chante l'Église) faisons le blocus national.

Le Juif se proclame *étranger :* « Les Juifs ne sont ni « des Allemands, ni des Slaves (ni des Français) : ils « sont *un peuple à part* », a déclaré le conseil élu du corps des étudiants de la nation juive, en une déclaration publiée à Prague, en mars 1895.

Prenons-les au mot : s'ils sont *étrangers*, traitons-les en *étrangers;* nous pouvons même y ajouter un peu plus de réserve, car nous ne sommes pas tenus aux règles ordinaires de l'hospitalité envers un peuple qui ne la réclame que pour en abuser à l'égard de ceux qui la lui donnent.

Que le mot d'ordre soit partout, du haut en bas de l'échelle sociale : *Plus de rapports avec les Juifs !*

Plus de Juifs dans les salons de la noblesse; plus de noblesse dans les salons des Juifs ! Le dernier mariage du dernier Rothschild nous avertit, hélas ! qu'il faut pour l'instant reléguer cette pratique de la noblesse parmi nos espérances lointaines [1].

[1] Ceci était écrit au mois de mai : nous avons eu depuis les mariages de chiens de M. Ephrussi et les funérailles de

Plus de Juifs dans les entreprises de la bourgeoisie financière, commerciale ou industrielle !

Plus de Juifs dans les transactions quotidiennes de l'artisan et du laboureur !

M. Chabry propose le moyen suivant, aussi ingénieux que simple : « Remplacer le *ghetto* et le costume spé-« cial autrefois imposés aux Juifs par une *liste publique* « *très complète et constamment tenue à jour dans chaque* « *mairie, de tous les Juifs habitant la commune*, avec « adresses et renseignements pour que chacun puisse « les reconnaître.

« Copie de cette liste serait remise gratuitement à « qui la demanderait ; si les Juifs n'abusent pas en ce « moment de leur *incognito*, ils n'ont point à se plaindre « de cette mesure, que *personne ne leur empêche de* « *prendre à leur tour contre tous les Français*, si le cœur « leur en dit. »

Nous avons le plaisir de constater qu'un travail analogue vient d'être fait, au point de vue commercial, par l'*Indicateur antisémite*[1] lyonnais, dressé sous la direc-

la baronne Leonino, double cérémonie, l'une de joie, l'autre de deuil, à laquelle une bonne partie de la noblesse n'a pas dédaigné de donner son concours. Nous ne parlons pas ici, bien entendu, de la partie vraiment distinguée et sérieuse de la noblesse française, qui réserve à d'autres œuvres, à d'autres cérémonies, autrement dignes, mais nullement sémitiques, le concours de ses sympathies, de sa générosité, de sa présence. Celle-ci, il est vrai, répare en partie les fautes de celle-là, mais sans réussir toutefois à effacer complètement la souillure qui rejaillit malgré tout sur la classe tout entière.

[1] Sans discuter ici la manière dont le travail est exécuté, disons que l'idée en elle-même est excellente, tellement que les Juifs font tout pour l'empêcher d'aboutir.

tion de la Ligue antisémite de Lyon et contenant les noms et adresses de toutes les maisons juives de la ville.

Nous relevons surtout avec un bonheur particulier les vœux suivants émis par la Jeunesse catholique, réunie en Congrès à Reims, le 13 mai 1896, et qui répondent si bien aux présents *desiderata* :

1° Les journaux catholiques publieront la liste la plus complète possible des francs-maçons et *des Juifs* résidant dans leurs régions respectives;

2° Des conférences seront organisées dans les villes et dans les campagnes sur le rôle politique et social des francs-maçons et des *Juifs* [1];

[1] Nous ne résistons pas au plaisir de signaler ici la récente organisation de ces conférences dans le Poitou.

MM. d'Elissagaray, avocat à la Cour d'appel de Paris, Henri de Coursac, l'abbé de Lestang, Emile Marsac, M. de Curzon ont donné des conférences, pendant trois jours consécutifs (janvier 1897), à Migné devant 500 électeurs, à Lusignan devant 300, à Saint-Sauvan devant un auditoire de 700 hommes.

Partout, les conférenciers ont été frénétiquement applaudis !

Le quatrième jour, grand meeting antisémite à Vivonne, où un ordre du jour, flétrissant les Juifs, a été acclamé par 1.500 citoyens.

D'autres conférenciers vont surgir, nous le savons.

L'un d'eux n'est-il pas tout désigné pour réveiller la France endormie, secouer sa torpeur et rallumer en elle, pour un suprême assaut contre l'ennemi, la flamme mal éteinte de son vieil enthousiasme religieux et patriotique ?

Écoutez ces conseils à la jeunesse, à l'occasion de la mort héroïque du journaliste Vivar, récemment assassiné par le gouvernement maçonnique de l'Équateur :

« Ils lui arrachèrent un à un les cinq doigts qui avaient témoigné sa foi et leur scélératesse. Puis ils le fusillèrent.

3° Tous les catholiques et, en particulier, les établissements religieux s'abstiendront soigneusement de s'adresser à des fournisseurs francs-maçons ou *juifs*, sous quelque raison que ce soit;

4° Une ligue générale de tous les commerçants et industriels catholiques de France sera organisée pour les combattre efficacement sur le terrain économique ;

« Il me semble entendre la dernière prière du martyr :

« Merci, mon Dieu ! d'avoir permis que mes doigts désormais inutiles tombent les premiers. Je suis sûr, avant de tomber tout entier, qu'ils vous ont bien servi ! »

« Ah ! la belle mort ! Comme il vaut mieux, jeunes gens, de s'en aller ainsi, qu'en vomissant dans son lit pour avoir trop fait la fête ! Le plus noble des labeurs récompensé par la plus noble des joies : la joie d'avoir libéré son âme, par la plus pure des gloires : la gloire, en servant de leçon à l'élite comme à la foule, aux anges comme aux hommes !

« Qui dit que l'abnégation et le sacrifice, le mépris de la calomnie, de la souffrance, de la mort, ne sont que duperie et sottise contre nature ? Je parcours du regard les pages des historiens et des poètes, les monuments élevés par les artistes, qui demeurent dans l'admirati et la reconnaissance des peuples. Depuis que les historiens et les poètes ont appris à conter et à chanter, les artistes à souffler la vie au marbre, je n'aperçois guère que des hommages magnifiques à l'effort, au travail, à la douleur, à l'héroïsme :

> Il faut mourir d'avoir escaladé les faites,
> Grandi les horizons, ou rompu les barreaux !
> Nous avons nos gibets dressés pour nos prophètes,
> Et l'abattoir du mond est peuplé de héros !

« La Force n'est qu'une vibration passagère, qui s'épuise et se transforme ! Il n'y a d'immortel que la Vérité et la Justice ! Un temps vient toujours où l'humanité, si basse et si méchante qu'elle ait été, a un remords et venge les martyrs sur la mémoire des bourreaux, lorsqu'elle ne les a pas vengés sur leur propre chair. Alfaro, comme les autres, remplacera Victor Vivar au gibet et à l'abattoir ! Et les cinq

5° Dans toutes les élections législatives, départementales et communales, les catholiques refuseront impitoyablement leurs suffrages aux candidats francs-maçons et *juifs*.

Tous ces vœux, ces projets qui se complètent les uns par les autres, s'encadrent à merveille dans le vaste projet du *blocus national* contre le Juif.

Mais ce blocus, pour être efficace, devra, selon nous, attaquer le Juif dans chacun de ses repaires, c'est-à-dire l'atteindre à chacune des avenues de la France où il est posté pour sucer au passage la vie nationale.

De là, la nécessité de subdiviser ce *second moyen* en autant de parties que la France compte d'artères principales. Nous allons en faire la revue comme dans la première partie.

doigts sur lesquels sa haine de boucher s'est assouvie, la postérité ne cessera plus d'en souffleter son visage de lâche. »

Qui parle ainsi ?

Le dénonciateur du Panama, à la tribune, l'ancien député de Chinon, M. Jules Delahaye.

CHAPITRE III

COMMENT DÉLOGER LE JUIF DE LA FRANCE MOBILIÈRE ET IMMOBILIÈRE

« Le Juif nous vole à la faveur des ténèbres, dit M. Chabry, obligeons-le à agir en pleine lumière; cela peut se faire de deux manières: 1° en créant un mouvement d'opinion tendant à *supprimer tout mode de transmission occulte des valeurs et fortunes mobilières*, par exemple: *les titres au porteur;* 2° en combattant à outrance le projet de loi, élaboré dans les loges, succursales de la synagogue, *tendant à mobiliser la fortune immobilière elle-même.* »

Voilà pour les vols *ténébreux*, et voici pour les vols *en plein jour* (le Juif vole de toutes les manières) :

1° *Obtenir la suppression de l'hypothèque* dont le Juif se sert pour accaparer ce qui nous reste encore du sol de la France. Le *Stentor* évalue à 15 milliards les prêts hypothécaires. Serait-ce exagéré d'en attribuer au Juif une bonne moitié ?

2° *Interdire aux Juifs de devenir propriétaires du sol*, excepté dans les limites dont chaque commune serait juge et, au-dessus de la commune, le département et l'État (Chabry).

CHAPITRE IV

COMMENT DÉLOGER LE JUIF DE LA FRANCE MILITAIRE

1° Faire au plus vite déguerpir les Juifs du ministère de la Guerre, où l'amour du lucre leur inspire de trafiquer avec l'ennemi de nos secrets militaires. Dreyfus !...

2° Ne les admettre aux postes de professeurs ou examinateurs dans nos écoles militaires que dans la proportion de leur nombre, *un* sur *trois cents* et non *deux* sur *quatre*, comme cela s'est vu, il n'y a pas encore si longtemps, aux examens de l'École Polytechnique.

3° Pour éviter les passe-droits, ne jamais accorder aux Juifs des tours de faveur dans l'admission aux grades.

4° Pour ceux qui ont *légitimement* conquis leurs grades, les éloigner le plus possible des garnisons de la frontière, à plus forte raison, ne jamais les y investir de commandement supérieur ; on devine pourquoi !

5° Ne jamais les admettre dans les secrets de notre organisation militaire : défense des ports, plans de mobilisation, arsenaux maritimes, fonderies de canons, manufactures d'armes, etc. ; surtout, les ministères de la Guerre et de la Marine une fois expurgés de Juifs, ne plus les y admettre, sous prétexte de politique, comme a fait le ministère Bourgeois pour le juif Lockroy[1].

6° Que l'administration militaire évite de concéder à des syndicats juifs, comme le syndicat Hermedinger, Sarda et Cie, pour les cuirs, etc., comme le syndicat Dreyfus

[1] Comme fait aujourd'hui le juif Lockroy pour le juif Ignace, son chef de cabinet.

Erlanger, etc., pour les fourrages et avoines, le monopole des fournitures militaires qu'il est impossible d'en obtenir autrement qu'avariées et à des prix exorbitants[1]. Surtout, DANS L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE LA NATION, enlever à bref délai au syndicat Juif Dreyfus, Erlanger, etc., propriétaire des moulins de Corbeil, l'adjudication des fournitures de blés et farines à la place de Paris, en temps de guerre.

Devrions-nous avoir besoin même de l'insinuer à qui aurait une once de patriotisme ?

7° Que les intendances militaires, en ce qui est de leur ressort, évitent, spécialement à la frontière allemande, de se fournir de viande chez les Juifs, qui tous tiennent la spécialité de *la viande à soldat.*

8° Promouvoir par tous les moyens, presse, conférences, etc., l'adoption par l'opinion d'abord, par les Chambres ensuite, du projet de loi Michelin, qui a pour but : 1° de déclarer inaccessibles aux emplois militaires les *étrangers naturalisés français* et les *descendants d'étrangers jusqu'à la quatrième génération ;* 2° *interdire* aux dignitaires de l'État, aux officiers des armées de terre et de mer et à certains fonctionnaires de *contracter mariage avec des étrangères* même naturalisées et des descendants d'étrangers jusqu'à la quatrième génération.

Voilà pour les défenseurs du sol, passons à ceux qui le cultivent au prix de leurs sueurs quotidiennes.

[1] Quand ils ne refusent pas de « soumissionner au ministère de la Guerre français des fournitures qu'ils soumissionnent au ministère de la Guerre allemand », comme cela est arrivé à une maison de commerce en 1891, au témoignage de M. Rouanet, à la tribune, le 11 juin 1897 (Voir *France agricole*).

CHAPITRE V

COMMENT DÉLOGER LE JUIF DE LA FRANCE AGRICOLE

L'agriculteur a besoin de trois choses principales qui procurent au Juif l'occasion de le ruiner : 1° *des moyens de production* (engrais chimiques, semences, instruments agricoles) ; 2° *de l'argent pour les acheter ;* 3° *un commerçant honnête* à qui il puisse vendre d'une façon rémunératrice le produit de son champ et de son travail.

Les *moyens de production?* Le Juif est là pour les lui offrir au triple de leur valeur. L'*argent ?* Le Juif en a plein les poches ; mais il n'en sort qu'au 10 ou au 20 0/0 (600 0/0 en Algérie). L'*achat des produits ?* Le Juif s'en charge encore, mais en y mettant le prix qui lui convient, grâce aux syndicats d'accaparement.

Comment l'agriculteur va-t-il se débarrasser de cette vermine ?

C'est très simple : Il débusquera le Juif de la première position (moyens de production) par l'intermédiaire, désintéressé cette fois, du *syndicat agricole*, qui lui procurera tout ce dont il a besoin, à des prix excessivement avantageux, à la condition expresse que le Juif lui-même ne soit pas dans le syndicat, bien entendu.

Il délogera le Juif de la seconde position (emprunts d'argent) par la *caisse rurale*. Cette caisse, qui ne fonctionne ordinairement que dans la limite d'une commune : 1° n'admet que des honnêtes gens, *connus pour tels* : donc, pas de Juifs ; 2° elle offre, à volonté, des prêts

à *courte* ou à *longue échéance*, suivant l'intérêt des emprunteurs. Donc elle exclut les Juifs qui ne prêtent qu'à longue échéance et en vue de leur intérêt personnel; 3° elle ne prête jamais à un taux supérieur au 5 0/0, mais prête souvent à un taux inférieur, ordinairement au 4 0/0. Donc une troisième fois elle exclut le Juif dont les prêts varient ordinairement du 12 au 50 0/0, quand ils ne le dépassent pas, comme en Algérie, où le taux moyen varie de 450 à 800 0/0.

Si la caisse rurale n'a rien de commun avec le Juif, cela ne veut nullement dire que le Juif se désintéresse de la caisse rurale.

Il s'y intéresse même trop. Flairant en elle la vraie, l'unique solution du crédit agricole, il a déjà songé à en accaparer la direction et le mouvement de propagande, au détriment de M. Louis Durand, l'introducteur et le promoteur de ces caisses merveilleuses en France !

Malheureusement pour lui, heureusement pour nous ! le Juif a montré un peu précipitamment le bout de l'oreille, ce qui a permis à M. Louis Durand de l'évincer définitivement de son œuvre.

C'était au Congrès de Crédit agricole de Toulouse, en 1893.

Le Juif Benoît-Lévy fit à M. Louis Durand le plus riant tableau de l'avenir de la France, qui résulterait infailliblement, disait-il, de l'union de leurs communs efforts à l'amélioration du sort de la classe agricole !

M. Louis Durand, qui aime le peuple, fut un instant touché de tant de sollicitude ; mais rien qu'un instant ; il ne tarda pas à s'apercevoir que la sollicitude du Juif pour le laboureur avait beaucoup d'analogie avec celle du loup pour le mouton ! Et il se sépara de ce singulier ami du peuple !

Cela ne lui a pas porté malheur : le *Bulletin mensuel de l'union des Caisses rurales*, de mai 1896, enregistrait la fondation de la 441e caisse rurale et le résultat suivant d'une année (1895) d'opérations des premières caisses fondées :

1° Nombre des membres : 5.479 ;

2° Total des opérations effectuées : 1 MILLION 466 MILLE 711 FRANCS 94 CENTIMES ;

3° Nombre de prêts aux sociétaires : TREIZE CENT QUARANTE QUATRE (1.344) ;

4° Bénéfices des caisses : 3.553 MILLE FRANCS 24 CENTIMES.

De son côté le Juif Benoît-Lévy réussissait bien à fonder, dans le même espace de temps, une *douzaine* de caisses au maximum, dont nous ne connaissons, et pour cause, ni le nombre d'adhérents, ni le nombre d'opérations. Enfoncé le Juif, cette fois, par un Français et un bon Français.

Inutile d'ajouter, à l'éloge de M. Durand, qu'une des dernières assemblées des Agriculteurs de France (celle qui a remercié Rothschild), a proclamé dans son système de caisse rurale la solution du crédit agricole[1].

[1] Le 15 décembre dernier, M. Méline, président du Conseil, préconisait la Banque de France, oubliant que la Banque de France est juive.

Le lendemain, 16 décembre, M. de Claye répondait à M. Méline, dans *le Moniteur universel*, en un article magistral que voici à peu près tout entier :

« Tandis que les ministères ont toujours promis, sans jamais tenir, l'initiative privée se mettait à l'œuvre.

« M. Milcent fondait la banque de l'arrondissement de Coligny dans le Jura, d'autres fondaient des syndicats.

« Enfin le système dit de Raiffeisen, qui avait déjà donné dans des pays voisins la mesure des services qu'il est

Enfin l'agriculteur délogera le Juif de sa troisième position (le monopole des achats) en obtenant des pouvoirs publics l'application pure et simple contre tous les syndicats d'accaparement (des blés, des farines,

appelé à rendre, trouva dans M. Louis Durand, de Lyon, un ardent zélateur; les avantages des « Caisses rurales » de ce type frappèrent vivement les esprits ; leur développement fut rapide.

« Hier, M. Méline a dit devant la commission de la Chambre qu' « une centaine de petites banques locales existent et fonctionnent ». Le renseignement est inexact, parce qu'il est incomplet : sans compter les institutions établies sur des bases différentes, l'Union des caisses rurales que dirige M. Louis Durand compte à elle seule, dès à présent, ENVIRON CINQ CENTS CAISSES AFFILIÉES (plus exactement, 516, au 1er janvier 1897).

« La solution est dans le développement et la vulgarisation de ces œuvres libres. C'est à propos de la Banque de France et du renouvellement de son privilège que le problème du crédit agricole est de nouveau agité en ce moment. Eh bien! il n'est pas possible que la Banque entre directement en rapport avec les cultivateurs; elle ne les connaît pas, ni ne peut les connaître.

« On comprend qu'ici nous pensons surtout au petit cultivateur, celui qui nous paraît le plus digne d'intérêt. Le grand propriétaire dont les domaines couvrent de vastes étendues de territoire trouve et trouvera toujours du crédit; ce n'est pas à son occasion que la question se pose dans des termes complexes. Mais voici le possesseur de quelques hectares de terre; il travaille son lopin à la sueur de son front; une partie de son gain, et la plus nette, est absorbée par l'impôt: ajoutez que, lorsqu'il a hérité de ce lopin ou qu'à force de labeur persévérant il est parvenu à l'augmenter d'un champ nouveau, il a eu à lutter contre la rapacité du fisc, qui, sous la forme de droits de mutation, s'est adjugé les revenus d'une ou plusieurs années. Une mauvaise récolte survient : il faut que ce cultivateur trouve un peu d'argent, sinon il va être obligé de vendre son bétail à

des avoines, des houblons, etc.) de la *juste* loi existante ainsi conçue :

Art. 419. — « Tous ceux qui par réunion ou coalition

vil prix. Ou bien encore il a besoin d'une avance pour se procurer soit des engrais qui doubleront le rendement, soit des remèdes qui préserveront sa vigne ; ou bien, si l'on préfère, il voudrait profiter d'une circonstance favorable pour acheter des animaux qu'il soignera et réalisera ensuite avec un bénéfice. Ce paysan, qu'on ne s'y trompe pas, c'est lui qui fait la fortune du pays ; il est la vraie force de la France ; il est le nombre. Mais comment veut-on que la Banque de France lui ouvre ses guichets ? L'opération devrait être soumise à des formalités qui la rendraient le plus souvent impossible et en dehors desquelles, cependant, la Banque s'exposerait à de périlleuses aventures.

« Mais que l'emprunt, au lieu d'être demandé par le cultivateur lui-même, le soit par une des caisses locales dont il était parlé plus haut, agissant en son nom à elle pour son compte à lui. Il est facile de se renseigner sur la solvabilité de la caisse ; celles que nous mentionnions il y a instant offrent par leur constitution même les garanties les plus absolues et qu'on peut appeler surabondantes. La Banque de France peut escompter leur papier dans des conditions de sécurité complète.

« *Qu'on se hâte de les multiplier, de les mettre à la portée de tous les intéressés*, et il n'y aura plus de prétexte pour faire intervenir l'Etat en vue du crédit agricole. M. Méline a laissé voir hier qu'il était hanté par la pensée d'établissements d'Etat ; il en voudrait un ou plusieurs. Pour nous, qui ne verrions pas sans de graves inquiétudes cette nouvelle immixtion de l'Etat dans nos affaires, nous prenons acte des paroles de M. le président du Conseil pour adjurer les amis de l'agriculture de redoubler d'activité pour la création de caisses privées. Il dépend d'eux, et il leur appartient de prendre les devants de telle sorte que, le jour où l'Etat voudra étendre sur ce domaine sa main pesante et qui stérilise, il trouve la place prise.

Les petites banques locales, les caisses rurales n'auront pas

« entre les principaux détenteurs d'une même mar-
« chandise ou denrée, tendant à ne pas la vendre ou à ne
« la vendre qu'un certain prix, *auront opéré la hausse*
« *ou la baisse du prix des denrées* (c'est le cas pour les
« exploiteurs de l'agriculture) seront punis d'un *em-*
« *prisonnement d'un mois au moins, d'un an au plus* et
« d'*une amende* de 500 francs à 10.000 francs. »

Il y a un autre décret que nous ne voulons pas invoquer ici, bien qu'il n'ait pas été abrogé, que nous sachions.

Il est de la Convention (26 et 28 juillet 1793).

Le voici :

Art. 1er. — L'accaparement est un crime *capital.*

Art. 2. — Sont déclarés coupables d'accaparement ceux qui dérobent à la circulation des marchandises ou denrées de première nécessité qu'ils achètent et tiennent enfermées dans un lieu quelconque, sans les remettre en vente journellement et publiquement...

Art. 4. — Les marchandises et denrées de première nécessité sont : le pain... *les grains, farines,... l'huile* (le pétrole), *le cuivre*, etc. »

Nous donnons ce décret sans commentaire et sans demander son application, qui serait contraire à notre devise : *Servetur Judæis vita, auferatur eis pecunia.*

Mais nous invoquons l'article 419 qui est clair et n'a nul besoin de commentaire. Il a besoin seulement d'être appliqué.

En attendant que la magistrature se décide à le faire, nous conseillons à l'agriculteur de suivre ponctuelle-

seulement alors rendu aux cultivateurs l'inappréciable service de leur procurer le crédit utile ; elles auront rendu le service plus précieux encore, peut-être, d'avoir prévenu une main-mise de l'Etat sur l'agriculture. »

Et encore plus, ajoutons-nous, la main-mise du Juif.

ment, en ce qui concerne l'écoulement de ses céréales, l'excellent conseil de M. Devaux dans sa brochure : *le Blé à 27 francs*, conseil qui a obtenu, comme les caisses rurales, l'approbation de l'assemblée des Agriculteurs de France et dont voici la substance :

« Le cultivateur, en faisant manger son blé par son « bétail, au lieu de le vendre au Juif, trouvera dans « cette alimentation le profit considérable que le Juif se « fût attribué sur le prix de vente : 27 francs au lieu « de 19, soit 8 francs par sac de soustrait au Juif. »

Suit la démonstration qui paraît péremptoire. Avis aux agriculteurs que nous laissons, sur cette précieuse indication, pour passer aux commerçants. (*Versailles, imprimerie Luce, 7, rue Saint-Pierre. Prix : 1 fr. 50.*)

CHAPITRE VI

COMMENT DÉLOGER LE JUIF DE LA FRANCE COMMERCIALE

Ici, nous devons avouer qu'il est pour l'instant bien difficile d'éliminer complètement le Juif du commerce ou des entreprises destinées à le favoriser.

Ce n'est qu'au moment de la grande liquidation qu'on pourra lui enlever les monopoles acquis : par exemple, des moyens de transport : compagnies maritimes, de chemins de fer, etc.

Mais, en dehors des monopoles acquis, il y a les monopoles à *acquérir*, et que les Juifs songent en effet à acquérir, d'entreprises commerciales en projet, canaux, chemins de fer, etc., à construire, par exemple, au Tonkin, en Algérie, à Madagascar surtout.

Or, de ces monopoles, les Juifs peuvent et *doivent* être dès aujourd'hui écartés.

C'est ce que n'a pas compris à Madagascar le néfaste Laroche, qui n'a rien eu de plus pressé que de céder à des prix dérisoires d'immenses concessions de terrains à l'anglais Coriolis, pour y construire des chemins de fer.

Quant au commerce proprement dit, appliquer aux syndicats d'accaparement des matières premières, où excellent les Juifs, l'article 419 ci-dessus de la loi contre les accapareurs.

De plus, sous la poussée de l'opinion, un bon petit article doit être voté par les Chambres et inséré au *Bulletin des Lois*, concernant la *Bourse du commerce*. Cet

article pourrait, par exemple, punir des travaux forcés à temps ceux qui, par des manœuvres déloyales, falsifient les cours; on éviterait ainsi les catastrophes analogues à celle du krach des cafés au Havre, des blés à Paris, etc.

Enfin il faut obtenir, par tous les moyens en notre pouvoir, la suppression des marchés à terme, dont le seul résultat est de favoriser la spéculation juive.

Sur les places de moindre importance, dans les foires et marchés, dans les grands et petits magasins et bazars, *à aucun prix ne traiter avec les Juifs.* Signalons ici plusieurs bonnes initiatives : 1° l'*Annuaire de l'Union fraternelle du Commerce et de l'Industrie*, inauguré par M. Léon Harmel, qui offre chaque année à toute la clientèle catholique de France plus de 10.000 noms de commerçants ou industriels catholiques;

2° Des annuaires analogues édités dans les départements pour les besoins spéciaux de la clientèle et des commerçants ou industriels catholiques de ces départements, dans le *Rhône* et dans l'*Isère* par exemple : excellente idée que nous voudrions voir se généraliser dans toute la France[1].

[1] Un groupe de Lillois vient de lancer dans le Nord un appel que nous voudrions voir acclamer d'un bout de la France à l'autre par toutes les admiratrices de Jeanne d'Arc, sincèrement jalouses, comme elle, de rendre la France aux Français. Le voici :

« Confiants en votre traditionnelle vaillance, nous venons vous signaler un ennemi redoutable et vous supplier de nous aider à le combattre.

Cet ennemi, c'est le Juif !

Le Juif, — que vous enrichissez, femmes et filles de commerçants, — et qui, par l'installation de bazars dévastateurs, la mise en œuvre de procédés déloyaux, l'ouverture de liquidations irrégulières et de faillites scandaleuses, conduit vos pères et vos maris à la ruine.

Le jour où il y aura dans chaque département un annuaire catholique du Commerce et de l'Industrie, le grand et le petit commerce juif, la grande et la petite industrie juive auront vécu[1]; mais à une condition

Le Juif, — aux doigts crochus duquel vous laissez l'or de vos aumônières, dames patronnesses et religieuses de tous Ordres, — et qui, dans la Presse et les Pouvoirs publics, par les excitations haineuses et la persécution légale, la pornographie et le divorce, s'efforce de rouvrir les plaies que vous voulez panser et d'amonceler sur notre sol les ruines morales, à côté des ruines matérielles des Mines d'Or et du Panama.

L'arme pour le combattre est entre vos mains; opposez à la solidarité juive la solidarité chrétienne et française.

Adressez-vous exclusivement à vos concitoyens; répandez nos idées, et usez du meilleur moyen de propagande; prêchez d'exemple.

Grâce à vous, l'insolente prédiction du Juif Stern se retournera contre ceux qui la brandissent sur nos têtes. Dans vingt ans, s'ils veulent vivre, les Juifs auront repris la route des ghettos d'Allemagne, d'où, le plus souvent, ils étaient sortis ! »

(*Un Groupe de Français de France.*)

[1] Signalons ici l'annuaire destiné à compléter celui de M. Harmel : l'*Indicateur israélite français* avec les noms et adresses de tous les Juifs habitant la France, édité par ceux qui ont édité déjà l'*Indicateur israélite lyonnais* (Voir p. 77). Nous nous abstenons de juger la méthode d'exécution du projet. Mais l'idée est excellente, à en juger par la frousse qu'elle a inspirée aux Juifs, avant même d'être réalisée :

Cinq Juifs, Dreyfus et Simon (de Lyon), Salomon, Weil et Deutsch (de Dunkerque), ont obtenu du tribunal civil de Lyon que leurs noms ne figurent pas dans l'*Indicateur*.

Voici les considérants :

« Attendu que *Dreyfus est fondé à empêcher qu'une publication* INDISCRÈTE *le pénètre dans sa vie intime et ne trahisse le secret de ses croyances religieuses;*

Que cette publicité, à un autre point de vue, *dans un temps où les passions religieuses et politiques sont souvent*

essentielle cependant : c'est que les grands et petits commerçants et industriels catholiques *se seront eux-mêmes syndiqués pour faire comme les Juifs leurs achats* EN GRAND *et livrer au détail à aussi bon marché qu'eux.*

« Impossible, nous disait récemment un commerçant « en soieries de Lyon de faire concurrence aux Juifs. « Avec leurs capitaux ils achètent d'immenses stocks « de marchandises et à un bon marché comme on n'en « peut livrer aux autres commerçants qui prennent des « quantités moindres : de là la supériorité juive dans le « bon marché au détail ! »

Que les commerçants non juifs syndiquent leurs capitaux pour faire des achats en gros aussi considérables que les Juifs ; ils pourront vendre au détail à aussi bon marché qu'eux. Et alors *les catholiques seront véritablement obligés en conscience de s'adresser aux commerçants*

surexcitées, pourrait, en le signalant comme israélite à l'animosité de certaines personnes, porter préjudice à ses intérêts, professionnels et pécuniaires, déclare, etc. »

La Croix du Var ajoute cette réflexion à laquelle nous nous associons :

« Les Juifs, c'est donc exactement comme les francs-maçons, on leur nuit dès qu'on les fait connaître. Leurs intérêts *professionnels et pécuniaires* exigent impérieusement qu'on les prenne pour ce qu'ils ne sont pas. On ne saurait par conséquent sévir avec trop de rigueur contre les *indiscrets* (le mot n'est-il pas charmant?) qui les trahissent.

Ils ne sont, fichtre ! pas flatteurs pour les Juifs, savez-vous, les juges de Lyon. Ils nous apprennent, en effet, sans ambages, qu'il en est de la Synagogue comme de la Loge, que le culte talmudique est aussi inavouable que le maçonnique et qu'à peine de se déconsidérer et de se discréditer irrémissiblement on ne peut le pratiquer qu'en *secret.*

Merci du renseignement ! »

(19 janvier 1897.)

catholiques! Autrement l'obligation est moins rigoureuse.

C'est un des côtés de la question trop généralement négligé, et nous verrions avec plaisir les congrès catholiques qui se tiennent, en ce moment, un peu partout, l'envisager avec toute l'importance qu'il comporte.

A *prix* égal et à *qualités* égales, il est bien évident que les non-juifs devront abandonner les Juifs pour aller de préférence à ceux de leur race.

D'ici là, ils pourraient bien continuer à dire : *les sympathies après l'argent*, à l'exemple des païens de Rome qui disaient : *la vertu après les écus*.

Cependant les Juifs, eux, parlent et agissent autrement : le *Tauberbote*, cité par *la Croix* (28 septembre 1893), assure que le chef de la communauté juive de Jérusalem a défendu à ses coreligionnaires d'acheter chez des chrétiens ou des mahométans tout ce qu'ils pourraient se procurer chez les Juifs ?...

En attendant, le moyen pour les commerçants, je vous le demande, de faire concurrence aux Juifs dans des villes de province, comme Nevers, par exemple, où la Société Cohn et Cie, AU CAPITAL DE 44 MILLIONS, vient d'installer un bazar destiné à absorber toute la clientèle des autres commerçants? Ce moyen? en dehors de celui que nous préconisons, nous ne le voyons pas.

CHAPITRE VII

COMMENT DÉLOGER LE JUIF DE LA FRANCE INDUSTRIELLE

Ici les monopoles par lesquels les Juifs ruinent la France sont de deux sortes : ceux *que leur attribue le gouvernement et ceux qu'ils s'attribuent eux-mêmes*, de par le droit du plus fort.

Dans le premier cas, créer, comme le fait surtout *la Libre Parole*, avec les journaux indépendants, un mouvement d'opinion qui oblige le gouvernement à leur enlever ces monopoles ou du moins à exiger d'eux l'application de règlements sévères concernant la salubrité de leurs exploitations monopolisées? A propos de la fabrication des allumettes, par exemple, pourquoi ne pas exiger l'emploi d'un phosphore inoffensif à la place de celui qui fait tant de victimes chaque année?

Les Juifs regimbent, ils ont la presse ; mais ils ne l'ont pas tout à fait toute, heureusement ! Que la presse libre crie, tempête, leur chante journellement aux oreilles leurs exactions ; ils finiront par s'en émouvoir.

Dans le second cas, où rentrent l'accaparement des mines et des raffineries de sucre, l'accaparement des cuivres, etc., appliquer purement et simplement aux accapareurs la loi *existante* contre les monopoles (art. 419 du Code pénal).

Pour prévenir les syndicats de capitaux visant l'accaparement d'une industrie, comme les raffineries, huileries, stéarineries du Havre, de Quévilly, etc., leur pres-

crire un capital maximum (en argent ou en immeubles) que la Société ne pourra jamais dépasser sous des peines très sévères : par exemple, la confiscation des sommes dépassant le capital autorisé. Ce projet est autrement bénin que le décret de la Convention (26 et 28 juillet 1793) établissant la peine de mort.

CHAPITRE VIII

COMMENT DÉLOGER LE JUIF DE LA FRANCE MINÉRALE

Pour en détacher le Juif : 1° *le déposséder de toutes les concessions minières où l'on découvrira des vices de forme*, et on en trouvera toujours, c'est si facile !

On a commencé par les Bertagna, les Thompson d'Algérie pour les mines de phosphate, grâce à l'énergique campagne de M. Jean Drault ; continuer par les concessionnaires des mines de nickel de la Nouvelle-Calédonie, si c'est possible.

2° *Obtenir par une bonne petite loi l'interdiction aux Juifs, quels qu'ils soient, de nouvelles concessions minières.*

Peut-être sauverons-nous ainsi ce qui nous reste de richesse minière dans le sol de la France. Nous sauverons sûrement celles que recèle notre nouvelle colonie de Madagascar, à moins que les fonctionnaires protestants (amis des Juifs) ne rencontrent des Anglais, comme Coriolis, sur leur chemin !...

3° *Supprimer les sociétés anonymes*, qui permettent aux actionnaires et surtout aux directeurs de s'attribuer les 99 centièmes d'un bénéfice obtenu principalement par le travail du mineur, à qui revient seulement le dernier centième (Chanoine Dehon, *Usure au temps présent*, p. 39).

Ou bien *réglementer ces sociétés comme en Angleterre*, où elles doivent dresser la liste de leurs actionnaires, au moins une fois l'an, établir le montant du capital nominal de la société, en combien d'actions il est divisé, le nombre d'actions déjà souscrites, le montant des appels faits sur chacune.

De la sorte, les Juifs opérant au grand jour pourront difficilement tripoter à leur aise (*Usure au temps présent*).

CHAPITRE IX

COMMENT DÉLOGER LE JUIF DE LA FRANCE COLONIALE

Comment l'ôter d'Algérie spécialement ? Comment en préserver Madagascar ?

En Algérie, les moyens efficaces se dessinent depuis les élections municipales, qui ont fait entrer des majorités antisémites aux conseils de Biskra, de Tébessa, de Batna, de Philippeville, de Constantine, d'Aïn-Beïda, de Bordj-Bouïra, etc.[1].

Le conseil municipal de Constantine vient d'aborder un autre moyen, encore plus efficace, dans *le vœu émis par lui le* 18 *mai de l'abrogation du décret Crémieux.*

D'ici là, qu'on exige rigoureusement des Juifs les conditions qui, aux termes de ce décret, leur permettent de bénéficier du titre de *citoyen français.*

Surtout que le gouvernement lui-même donne le bon exemple et n'envoie plus là-bas des fonctionnaires juifs ou amis des Juifs ; mieux que cela, qu'il opère graduellement la relève de ceux qui y sont déjà. Hélas ! le rappel de M. Humbert, préfet antisémite de Constantine, de M. Cambon, gouverneur d'Algérie, très estimé, son remplacement par M. Lépine d'abord, M. Laferrière

[1] Depuis surtout les élections législatives de mai 1898, véritablement triomphales, par l'élection du chef de l'antisémitisme.



ensuite, tout cela nous avertit qu'il ne faut rien espérer de pareil d'un gouvernement judéo-maçon, fût-ce un ministère Dupuy.

Contre les banquiers juifs, nous ne saurions rien recommander de meilleur aux colons algériens et aux Arabes que les caisses rurales quileur permettront d'obtenir, au 5 0/0 au plus, l'argent que ceux-ci ne leur prêtent qu'au 300 0/0 au moins.

Quant au gouvernement, qu'il ôte le Juif de l'Algérie, soit ! et nous y applaudirons, mais que ce ne soit pas, de grâce ! pour l'envoyer à Madagascar, sans quoi la Reine des îles ne serait plus, au bout de dix ans, qu'une colonie juive sous la dépendance de la France juive.

Le gouvernement devra surtout refuser aux Juifs toute concession de territoire colonial ou d'entreprises d'intérêt général, à n'importe quel prix; ce prix serait toujours inférieur au prix d'affranchissement que la colonie nous coûterait plus tard. Il devra encore poursuivre les accaparements juifs avec toute la rigueur de l'article 419 du Code pénal.

Les indigènes ou les colons français devront poursuivre partout, comme M. Jean Drault en Algérie, une campagne antisémite, qui ne pourra manquer d'aboutir au même résultat: la débâcle juive.

D'une manière générale, les Français de la colonie doivent s'inspirer de tous les moyens préconisés ici pour tuer l'influence juive ou l'empêcher de naître chez eux. Mais revenons à la Métropole, dont nous nous sommes un instant éloigné.

CHAPITRE X

COMMENT DÉLOGER LE JUIF DE LA FRANCE FINANCIÈRE

C'est là surtout, avons-nous dit, le véritable trône du Juif, trône où il règne en roi *absolu*. Rendons sa royauté *constitutionnelle*, en soumettant ses opérations financières à des règlements draconiens, soit à la *Bourse*, soit à la *Banque de France*, comme dans les *Banques particulières* et toutes les *Sociétés financières*, quel que soit le nom dont le Juif les décore.

Pour la *Boursé :* 1° Imposer fortement, mieux encore supprimer les marchés à terme, qui ne favorisent que l'agiotage; 2° imposer les coulissiers de droits exorbitants sur chaque opération, ce qui ralentira leur zèle à attirer le *gogo* à l'appât du Juif.

Pour la *Banque de France :* puisqu'on lui a renouvelé son privilège, expirant le 31 décembre 1897, d'émettre des billets pour une valeur supérieure à son encaisse, au moins en expulser au plus tôt le régent baron Alphonse de Rothschild.

Nous sommes ici d'accord avec le député antisémite Boisset, qui disait à Châlon-sur-Saône, en une réunion publique (juin 1893) :

« M. de Rothschild a 3 milliards de fortune (plutôt le double).

« *Il tiént là Banque de France sous ses pieds.* (Vifs applaudissements.)

« Il est cosmopolite, il est à Londres, à Vienne, à Berlin.

« De nombreuses sociétés ont été créées qui ont volé l'argent des naïfs.

« Il faut combattre toute cette horde de Juifs. (Applaudissements.)

« Il faut anéantir la puissance de ces misérables Israélites.

« Ils ne sont pas Français ! (Unanimes applaudissements.) Ils sont Allemands, Anglais, Autrichiens.

« Concentrez vos efforts, non seulement entre républicains, mais entre tous les honnêtes gens pour préparer et réaliser pacifiquement la transformation sociale. »

Nous retenons ce mot que « Rothschild tient la banque de France sous ses pieds ».

Donc, il faut l'en détrôner.

Pour les *banques particulières :* 1° imposer aux Chambres le vote et au gouvernement l'application de nouvelles lois ayant pour but de réprimer sévèrement les opérations malhonnêtes, fussent-elles rigoureusement conformes à la *lettre* de la loi, si elles ne sont pas conformes à son esprit ; 2° détourner par tous les moyens l'agriculteur de ces banques, qui le ruinent, et l'amener aux caisses rurales, qui le sauveront.

Le jour où il y aura une caisse rurale par village, répétons-le, les banques juives auront vécu.

Pour les *sociétés financières* anonymes, les réglementer comme il a été dit plus haut (France minérale) ; mieux encore, les supprimer.

Enfin, en ce qui concerne directement les ***valeurs monétaires***, travailler avec M. Chabry et la ***Ligue nationale bimétallique***, au prompt rétablissement du bimé-

tallisme, qui, établissant un rapport fixe entre l'*or* et l'*argent*, empêchera la dépréciation de celui-ci au profit de celui-là, par conséquent, les tripotages des Juifs qui bénéficient de la différence, dans des échanges perpétuels entre les pays à monnaie d'or et les pays à monnaie d'argent : tripotages qui ont pour contre-coup, ainsi que l a prouvé M. Chabry, la dépréciation des produits agricoles, c'est-à-dire la ruine de nos 25 millions d'agriculteurs français.

CHAPITRE XI

COMMENT DÉLOGER LE JUIF DE LA FRANCE ADMINISTRATIVE

Ici, nous ne dirons qu'un mot : *Plus de Juifs dans l'Administration!* voilà le cri qui doit retentir du haut en bas de l'échelle sociale et administrative, jusqu'à ce qu'il y soit donné satisfaction!

Dehors les Juifs! voilà le mandat que les électeurs doivent imposer à leurs députés, que les députés doivent imposer au gouvernement.

Plus de Juifs dans les ministères! plus de Juifs dans la magistrature! plus de Juifs à l'Instruction publique, à la Guerre, aux Beaux-Arts[1], aux Ponts et Chaussées! Plus de Juifs à Polytechnique ou à Saint-Cyr! Plus de Juifs au Conseil d'État!

Tout au plus, les Français pourront-ils momentanément tolérer les Juifs dans leurs synagogues, et encore, à une condition expresse, que leurs rabbins seront mis sur le pied de la stricte égalité, au point de vue du traitement et des faveurs gouvernementales, avec les prêtres du clergé français!

Voilà l'épuration nécessaire que nous devons solliciter, que nous devons obtenir et que nous obtiendrons quand nous voudrons de par notre unique droit du *Peuple Souverain!* Il nous suffira de vouloir, par la grâce de Dieu!

[1] On dit : « l'art n'a pas de Patrie », c'est possible ; mais l'artiste en a une, et si cet artiste n'aime point la Patrie qui l'a accueilli, la Patrie doit rejeter cet artiste comme le principal rejette l'accessoire, comme le besoin sacrifie le plaisir. La Patrie a besoin de Français et n'a nul besoin d'artistes.

CHAPITRE XII

COMMENT DÉLOGER LE JUIF DE LA FRANCE POLITIQUE

La France politique comprend, nous le savons, le *Pouvoir exécutif* et le *Pouvoir législatif*. Nous venons de voir dans la *France administrative* le moyen d'épurer le *Pouvoir exécutif*.

Reste le *Pouvoir législatif!* C'est dans la commune, le *conseil municipal* et son maire; dans l'arrondissement le *conseil d'arrondissement;* dans le département, le *conseil général;* dans la Nation, la *Chambre* et le *Sénat.*

Pour tous les électeurs français du premier ou du deuxième degré, le mot d'ordre doit être comme plus haut : *Plus de Juifs dans les conseils de la Nation!* du dernier conseil de la dernière commune de France jusqu'au Palais-Bourbon et au Palais du Luxembourg!

Empressons-nous d'ajouter que les milliers de Juifs culbutés aux dernières élections municipales sont un précieux indice que le mot d'ordre a déjà retenti et que commence la période d'exécution!

Mais, hâtons-nous de l'avouer, aucun de ces moyens préconisés, *aucun* sans exception, n'aura d'efficacité que soutenu, fortifié, encouragé par un moyen qui les domine tous, qui les gouverne tous, qui les vivifie tous et sans lequel ils s'évanouissent tous.

Ce grand moyen, c'est la PRESSE!!!

CHAPITRE XIII

COMMENT DÉLOGER LE JUIF DE LA PRESSE

Crémieux l'a dit aux Juifs, nous le répétons aux Français : *Regardez tout le reste comme rien, la considération ou le mépris comme rien, les places comme rien. Regardez la presse comme tout, parce qu'avec la presse nous aurons tout le reste.*

Ils ont la *presse* et *tout le reste... chez les autres*, nous venons de le voir, hélas! N'est-il pas juste que nous ayons la *presse* et tout le reste *chez nous?*

Mais comment reprendre cette presse qu'ils nous ont volée, avec laquelle ils nous ont volé tout le reste ?

En nous corrigeant des *deux défauts* que la clairvoyance juive elle-même nous a signalés, ce dont nous la remercions au début de cette *seconde partie*, et que nous répétons ici, en complétant le passage :

PREMIER DÉFAUT

« *C'est de vivre au jour le jour, sans vues élevées sur les causes ou sur les effets, sur le passé ou sur l'avenir.*

« Comment sans cela nous auraient-ils permis (c'est le Juif qui parle et de ce qu'il sait) avec *tant d'indifférence, de nous emparer de la presse, ce moyen si important de domination?*

« Car c'est du haut de cet observatoire que nous pou-

vons signaler le moindre phénomène hostile et l'étouffer dans son germe[1]. »

DEUXIÈME DÉFAUT

C'est la difficulté avec laquelle les non-juifs se décident à faire un sacrifice pécuniaire pour soutenir leur cause dans les journaux.

Nous ne pouvons retenir ici une réflexion : qui nous dira jamais les sommes dépensées par les Juifs pour sauver Dreyfus, le traître? *37 millions* en octobre 1898, d'après M. Judet!

[1] Un phénomène hostile, c'est, par exemple, l'assassinat à l'Equateur du journaliste Vivar, le 6 août 1896.

Son crime? Il avait combattu la judéo-maçonnerie, comme Garcia Moreno, il y avait vingt-cinq ans.

Il devait donc mourir comme lui, et à pareil jour (le 6 août).

Il est mort en effet, mutilé par les assassins gouvernementaux, des cinq doigts qui avaient tenu la plume pour les combattre : on lui a refusé un prêtre!

Ce « phénomène-là » était hostile, en effet, aux valets de la juiverie; donc, à la juiverie elle-même; et il fallait l'étouffer.

Or, pas un journal juif, — pas un, entendez-vous, — n'en a soufflé mot.

Il a fallu que *la Croix* publiât le crime pour qu'on le connût en France.

Un autre phénomène hostile, c'est le danger que l'Europe et le monde croient à la culpabilité de Dreyfus !

Et alors les agences juives ont publié dans le monde entier des nouvelles comme la suivante, du juif Baccani, correspondant à Buenos-Ayres de *l'Agence Havas :*

Paris, 30 octobre.

« La presse antisémite s'efforce inutilement d'attaquer et d'accuser les juges de la Cour de cassation... ***Le peuple est bien plutôt disposé à admettre la culpabilité ou l'imbécillité des chefs de l'état-major.*** »

Le peuple l'a montré dans la souscription Henry : près de 130.000 ***francs recueillis en dix jours !...***

Et, s'ils n'ont réussi qu'à moitié, c'est qu'ils avaient affaire cette fois à un tribunal militaire!

Maintenant laissons parler le Juif Saulus :

« Nous autres Juifs, avec notre esprit mercantile, nous savons que chaque mot écrit en notre faveur, nous rapporte des intérêts usuraires. Aussi NE NÉGLIGEONS-NOUS AUCUN SACRIFICE POUR LE RÉPANDRE, POUR ENCOURAGER L'AUTEUR ET RÉCOMPENSER L'ÉDITEUR.

« Si, au contraire, il apparaît un livre qui nous soit hostile, NOUS NE L'ACHETONS PAS, ET L'ÉDITION NE TARDE PAS A PASSER DE LA MACULATURE AU PILON[1] » (*Wücherpille*, journal de Mayence, janvier 1895).

Voilà qui est clair! Rien ne trace mieux la route,

[1] Un autre aveu, du même auteur, dans le même article et le même ordre d'idées, est le suivant : « En dehors de la *clique* de la presse, le publiciste *n'est plus rien*. Nous n'avons qu'à *organiser contre lui la conspiration du silence.* »

Voir plus haut (p. 63) comment les Juifs ont su condamner « au pilon » le livre de M. Edouard Demachy, sur *les Rothschild.*

Ce n'est pas que contre les *publicistes* que la *presse juive* organise la conspiration du silence, c'est aussi *contre les crimes* sociaux ou personnels de ceux de sa race.

En voici un frappant exemple :

Le 28 mai 1896, quatre gardes du baron Henri de Rothschild *ont abattu vers deux heures du matin un bûcheron sans travail, qui colletait des lapins dans la forêt du Lys* (Seine-et-Oise). Ils abandonnèrent leur victime. Ce ne fut *qu'à sept heures du soir* que le corps était apporté à la mairie de La Morlaye.

Un crime aussi contraire à toutes les lois humanitaires aurait dû avoir, ce semble, du retentissement.

Or, deux jours après, 30 mai 1896, *pas un journal de Paris n'en avait soufflé mot*, à notre connaissance, pas un, si ce n'est *la Libre Parole*, d'après *le Petit Pontoisien* et *la Croix*.

La voilà prise sur le fait « la conspiration du silence » de la presse juive.

n'indique mieux le devoir aux *journalistes* et aux *lecteurs* de journaux français.

Les uns et les autres ne doivent pas vivre *sans vues élevées, sur les causes ou sur les effets, sur le passé ou sur l'avenir.*

Les uns et les autres doivent *se décider sans peine à faire des sacrifices pécuniaires pour soutenir leur cause dans les journaux*[1].

Pour les uns et les autres, il nous semble que ces deux devoirs doivent se spécifier ainsi dans la pratique :

1° Le journaliste français, quelles que soient ses attributions dans le journal, doit voir en ce journal une *œuvre*, — dont il doit vivre sans doute, — mais une œuvre, non une affaire.

L'*Administrateur* ne doit pas être à son bureau, comme le Juif à son comptoir ; il y doit être comme le mécanicien devant le foyer de sa locomotive apostolique (pardon du mot !), destiné à promener à travers la France l'expression nécessaire de la *Vérité*, de la *Justice*, de la *Fraternité*, de la *Charité !*

L'Administrateur, pénétré de ces sentiments, pourra-t-il alors accueillir ces *annonces juives* (financières ou commerciales), qui suent le mensonge et l'iniquité et enfantent la ruine et la désolation?

Signalons ici de louables initiatives, prises par plusieurs journaux, dont : *la Croix du Dauphiné*, qui écrit en tête de ses colonnes qu' « *elle n'accepte à aucun prix les annonces des Juifs* et des francs-maçons » ; *la Croix valenciennoise*, qui écrit en tête de sa quatrième page :

[1] **N'oublions pas que les Juifs ont, à l'heure qu'il est, dépensé près de QUARANTE MILLIONS pour sauver Dreyfus coupable!**

Et nous avons dépensé CENT TRENTE MILLE francs pour sauver l'armée, qui l'a condamné justement, des attaques des Juifs!

« *La Croix valenciennoise* ne traite à aucun prix avec les maisons *juives*. »

Il y a encore d'autres journaux, nous ne pouvons les nommer tous.

Le *rédacteur* français ne doit point voir en son article quotidien ou hebdomadaire le moyen de satisfaire sa gloriole ou son ambition, mais uniquement y trouver la satisfaction de ses désirs d'apostolat en faveur de la justice et de la vérité contre l'apostolat juif du vol et du mensonge.

Nourrir d'autres préoccupations, c'est, bon gré mal gré, agir non en Français, mais en Juif...

Voilà pour les journalistes, passons aux lecteurs de journaux.

2° Le LECTEUR français ne doit jamais acheter, jamais lire, jamais propager, une feuille rédigée par des Juifs ou s'inspirant de leurs sentiments. Agir autrement, sous n'importe quel prétexte, c'est, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, fournir aux Juifs les munitions de guerre dont ils nous mitraillent quotidiennement, c'est-à-dire commettre une lâcheté, doublée d'une trahison.

Tous, nous devons, lecteurs et journalistes français, nous initier au *sacrifice*, sous toutes ses formes : sacrifice de temps, d'argent, de bonne volonté, d'initiative, d'activité, de talent, etc., en vue de fonder, de répandre partout de nouveaux organes antisémites.

Qu'à notre zèle, pas un coin de la France ne demeure inexploré ! et que « la presse juive, suivant l'expression légèrement modifiée de Louis Veuillot, soit enfin noyée dans la presse française ».

Ce jour-là, la puissance juive aura vécu ; tout sera prêt pour en effacer les derniers vestiges par l'application des moyens *éloignés* que voici.

CHAPITRE XIV

MOYENS ÉLOIGNÉS D'ANÉANTIR LA PUISSANCE JUIVE

Ces moyens visent plus particulièrement la France du sol et les grandes Compagnies financières ou commerciales, c'est-à-dire la France *immobilière*, *agricole*, *viticole*, *coloniale*, etc., les grandes Compagnies *maritimes* et de *chemins de fer*, etc. Ils se réduisent à trois:

PREMIER MOYEN

Révision des titres de la propriété juive, entreprise par les soins du gouvernement antisémite, qui finira tôt ou tard par arriver forcément au pouvoir.

DEUXIÈME MOYEN

Retrait du décret de naturalisation des juifs du 27 septembre 1791, absolument comme pour le décret Crémieux, dont les conseils municipaux de Constantine et d'Oran viennent de demander l'abrogation en Algérie.

TROISIÈME MOYEN

Pour les chrétiens, revenir au droit canon non aboli par le Concordat, qui leur interdit entre autres choses :

1° *De servir chez les Juifs ou de prendre des Juifs à leur service;*

2° *De consulter des médecins juifs ou d'en recevoir les médicaments*. Maimonides, le Bossuet des Juifs (et premier médecin de Saladin), dit : « Quand on voit un idolâtre (un chrétien) en danger de mort, *on ne doit pas le sauver* » (*Jad. Chas.*, 1, 10, 1, f. 40, 1);

3° DE SE LAISSER ENLEVER LES FONCTIONS PUBLIQUES, DANS LEUR PATRIE RESPECTIVE, PAR LES JUIFS ÉTRANGERS;

4° *D'assister aux mariages des Juifs et à leurs fêtes;*

5° *D'en accepter des invitations à diner ou de leur en offrir*, etc.

Si ces conditions déplaisent aux Juifs, qui les empêche de chercher une terre plus hospitalière, l'Angleterre ou les États-Unis par exemple, où les mœurs ont tant d'analogie avec celles d'Israël?

Chose curieuse ! cette idée est loin de déplaire à une partie notable du peuple juif, envisagée, il est vrai, au point de vue spécial de la reconstitution de ce peuple.

Écoutons le Dr Herzl, promoteur du Sionisme, à qui nous laissons l'honneur inattendu, pour lui et pour nous, de dire le dernier mot en cette discussion :

« Personne, dit-il, n'est assez fort ou assez riche pour déplacer un peuple d'habitation et le transférer dans un autre.

« Seule une idée peut accomplir cette grande tâche.

« L'idée de l'État juif a, sans doute, un pareil pouvoir.

« Dans la longue nuit de leur histoire, les Juifs n'ont cessé de rêver ce rêve royal.

« *Dans un an d'ici à Jérusalem!* Tel est notre vieux mot. Il s'agit maintenant de montrer que le rêve peut se transformer en une pensée lumineuse » (*Nouvelle Revue internationale*, 31 décembre 1896, p. 848).

Et, ajoutons-nous, en une exécution prochaine, *s'il plaît à Dieu !*

Ainsi sera réalisée la devise par laquelle nous avons commencé et nous finissons ce travail :

« SERVETUR JUDÆIS VITA, AUFERATUR EIS PECUNIA. »

Adveniat regnum tuum.

TABLE DES MATIÈRES

DEUXIÈME PARTIE

Des moyens d'anéantir l'omnipotence juive

Tours. — Imp. Deslis Frères, 6, rue Gambetta.